



Au tour du papier d'être frappé par des mesures punitives aux États-Unis *Page B 1*



L'idée d'une Journée nationale contre l'islamophobie crée malaise

Page A 3

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. CIX N° 1

LE DEVOIR, LE MERCREDI 10 JANVIER 2018

1,30 \$ + TAXES = 1,50 \$



KIM WON-JIN AGENCE FRANCE-PRESSE

Si la Corée du Nord et la Corée du Sud reprennent contact sur le plan politique, mais sur le plan sportif, c'était déjà fait. Les deux Corées se sont affrontées en avril dernier, à Pyongyang, capitale de la Corée du Nord, dans le cadre d'un match de qualification pour la Coupe d'Asie féminine de football 2018.

DIPLOMATIE SPORTIVE

Un rapprochement coréen qui ne règle pas tout

KARL RETTINO-PARAZELLI

Le rapprochement hautement symbolique intervenu mardi entre les deux Corées a fait descendre la pression à la veille des Jeux olympiques de Pyeongchang, mais il ne règle pas pour autant l'épineux dossier nucléaire nord-coréen.

Au terme d'une réunion de plus de dix heures, les responsables sud-coréens et nord-coréens ont accepté de se serrer la main, une scène qui n'avait pas été vue depuis décembre 2015. Ensemble, ils ont convenu que la Corée du Nord participera aux Jeux olympiques qui

se tiendront en Corée du Sud du 9 au 25 février prochains, tout en promettant de faire le nécessaire pour apaiser les tensions ambiantes.

« Je pense que nous venons de franchir un premier pas dans le développement des relations Nord-Sud », a déclaré le leader de la délégation sud-coréenne, Cho Myoung-gyon, après les pourparlers, selon les images tournées dans le village frontalier de Panmunjom, où a eu lieu la rencontre.

« On se demandait si certains pays allaient se désister des Jeux olympiques à cause du climat politique, note le professeur de l'UQAM Yann Roche, un spécialiste de la géopolitique du

sport. Heureusement, ça devrait faire baisser la tension. »

Selon les informations communiquées à la suite de la rencontre de mardi, la délégation nord-coréenne qui se rendra à Pyeongchang comprendra des athlètes, mais également des meneuses de claqué, un groupe d'artistes, une équipe de démonstration de taekwondo et un service de presse.

Reste à savoir si les deux Corées feront une entrée commune lors des cérémonies d'ouverture et de clôture des Jeux, comme ce fut le cas

VOIR PAGE A 8 : CORÉES

Iniquités salariales chez les recteurs

Les dix recteurs les moins payés sont ceux du réseau de l'Université du Québec. Lise Bissonnette réclame le ménage promis par la ministre David.

MARCO FORTIER

Le ménage promis dans la rémunération des recteurs se fait attendre. Résultat : le grand patron de l'Université Concordia gagne encore deux fois et demie le salaire de son homologue de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), qui compte pourtant 5000 étudiants de plus.

Faute de volonté politique, les dix établissements du réseau de l'Université du Québec se démentent dans des conditions « lamentables » imposées par le gouvernement, affirme Lise Bissonnette, présidente du conseil de l'UQAM.

Les dix recteurs les moins payés au Québec sont ceux du réseau de l'Université du Québec — réseau qui fête cette année ses cinquante ans.

M^{me} Bissonnette déplore le peu d'empressement de la ministre de l'Enseignement supérieur, Hélène David, à remplir sa promesse de rétablir l'équité dans la rémunération des recteurs. Ce manque de volonté trahit le « mépris » de la classe politique envers le réseau de l'Université du Québec, selon elle.

« C'est évident que, si on examine la rémunération des recteurs et des cadres [d'université], c'est lamentable dans le cas de l'Université du Québec. On est dans l'iniquité absolument flagrante. À l'UQAM, c'est scandaleux, tout simplement », dit Lise Bissonnette au *Devoir*.

Univers parallèles

Les 10 établissements du réseau de l'Université du Québec n'ont aucune marge de manœuvre pour établir la rémunération de leurs dirigeants,

VOIR PAGE A 8 : RECTEURS

AUJOURD'HUI



Culture · Médias. Un potentiel acheteur sérieux du journal *Métro* se retire. *Page B 8*

Actualités · L'année de tous les dangers pour Trudeau. Une chronique de Konrad Yakabuski. *Page A 3*



Avis légaux..... B 2
Décès..... B 4
Météo..... B 6
Mots croisés..... B 6
Petites annonces..... B 4
Sudoku..... B 2

La Sibérie dans la peau

Un spécialiste de l'anatomie se fait tatouer comme une momie de 2000 ans

JEAN-FRANÇOIS NADEAU

Rien ne surprend plus avec le tatouage. Cet art graphique assimilé il n'y a pas si longtemps encore à l'expression d'une rébellion ou à tout le moins d'une marginalité fait aujourd'hui l'objet d'une normalisation en société au point de servir de point d'ancrage à des séries de télévision. On estime que près d'une personne sur six est aujourd'hui tatouée en Amérique du Nord. Dave Mazierski, un spécialiste de l'anatomie du chameau, professeur associé au Département de biologie de l'Université de Toronto, a reproduit sur son corps les tatouages préservés sur les lambeaux de peau d'une momie sibérienne congelée pendant plus de 2000 ans.

Ces fragments de peau, derniers vestiges d'une expérience humaine dont nous savons fort peu, se trouvent en ce moment au cœur d'une grande exposition consacrée par le British Museum à l'histoire des Scythes. Le musée londonien profite pour cette exposition, intitulée

VOIR PAGE A 8 : SIBÉRIE



V. TERE BENIN © THE STATE HERMITAGE MUSEUM, ST PETERSBURG, 2017

Cette plaque en or en forme de cerf, mesurant 30 centimètres, est datée de la seconde moitié du VII^e siècle avant notre ère. Elle a été découverte à Kostromskaya dans la région du Kouban, au Caucase. Elle est présentement exposée au British Museum.

ACTUALITÉS

Le froid fait des dommages dans des écoles de la CSDM

Une dizaine d'écoles de la CSDM ont été endommagées par les grands froids des dernières semaines. Toutefois, les enfants ont tout de même pu commencer leurs classes comme prévu au retour du congé des Fêtes mardi, précise la CSDM. « Des élèves ont été déplacés dans d'autres locaux, mais au sein de la même école », répond le porte-parole, Alain Perron. À l'école Saint-Luc, un bris de la conduite d'eau d'aqueduc a endommagé une quinzaine de locaux. Des bris de tuyaux ont également fait des dommages dans les écoles Boucher de la Bruyère et Sainte-Cécile, de même qu'au centre administratif de la CSDM. L'école Sainte-Bernadette-Soubirous annexe est toujours privée d'eau et un réservoir-citerne a été livré mardi matin. D'autres écoles ont été affectées par un bris de l'alimentation électrique ou de radiateurs. Des travaux de sécurisation, de nettoyage et de remise en état sont toujours en cours.

Le Devoir

Éthique : demande d'enquête sur la sénatrice Beyak

Ottawa — La saga des lettres de la sénatrice Lynn Beyak se poursuit alors que certains de ses collègues du Sénat se demandent si elle aurait violé le Code d'éthique et les règles de dépenses de la chambre haute. Cinq membres du groupe de sénateurs indépendants ont écrit mardi au conseiller sénatorial en éthique, Pierre LeGault, pour qu'il enquête sur les lettres jugées « offensantes » affichées sur le site Internet de la sénatrice et qu'il détermine si celles-ci violent les règles du Sénat contre la promotion de la haine. Dans une récente entrée sur son site Web, la sénatrice Beyak a notamment dit qu'il y avait eu des retombées positives aux pensionnats autochtones, et que les autochtones devraient abandonner leur « statut d'Indien » pour vivre dans leurs communautés avec leurs propres moyens.

La Presse canadienne

Agressions sexuelles : Bertrand Charest interjette appel

L'ex-entraîneur de ski alpin Bertrand Charest fait appel de la peine de douze ans de prison qui lui a été imposée au terme de son procès pour agressions sexuelles. Reconnu coupable en juin d'avoir agressé sexuellement plusieurs adolescentes, il avait déjà annoncé qu'il en appelait de son verdict en juillet. Il avait demandé à être libéré en attendant son appel, mais la Cour d'appel avait rejeté cette requête avant Noël. L'ancien entraîneur de l'équipe canadienne junior de ski alpin féminine est incarcéré depuis son arrestation, le 11 mars 2015.

La Presse canadienne

Procès Accurso : deux chefs d'accusation retirés

Le ministère public a retiré des accusations contre Tony Accurso, qui va subir la semaine prochaine son procès relativement à un stratagème de partage de contrats municipaux à la Ville de Mascouche. Les chefs de fraude et de complot ont été retirés par un document judiciaire déposé à la cour le 15 décembre dernier, a confirmé le porte-parole du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), Jean-Pascal Boucher. Il reste donc les chefs de tentative d'influencer un fonctionnaire municipal et celui d'abus de confiance. Le procès devant jury de l'homme d'affaires et entrepreneur devrait débuter lundi au palais de justice de Joliette. Tony Accurso devra aussi subir un autre procès concernant un système de ristournes sur des contrats de construction à Laval.

La Presse canadienne

Plaidoyer pour la « liberté d'importuner »

Une centaine d'artistes et de journalistes françaises s'attaquent au mouvement #MoiAussi

AMÉLI PINEDA

La « liberté d'importuner » les femmes revendiquée par une centaine de Françaises, qui s'attaquent au mouvement #MoiAussi, témoigne de la difficulté de détecter les violences sexuelles, croient des expertes. « Le viol est un crime. Mais la drague insistante ou maladroite n'est pas un délit, ni la galanterie une agression machiste », a écrit mardi un collectif regroupant des écrivaines, des actrices et des journalistes françaises.

Dans leur lettre ouverte, publiée dans le quotidien *Le Monde*, ces femmes, dont l'actrice Catherine Deneuve, défendent ouvertement « une liberté d'importuner, indispensable à la liberté sexuelle ».

Les signataires dénoncent ce qu'elles qualifient de « dérive » du mouvement #MoiAussi, lancé en octobre dernier à la suite de l'affaire Harvey Weinstein. Selon le collectif féminin, la vague de dénonciations plonge les femmes dans un « statut d'éternelles victimes ».

À contre-courant du mouvement #MoiAussi, elles se rangent du côté des hommes, dont plusieurs ont été, selon elles, « sanctionnés dans l'exercice de leur métier, contraints à la démission, alors qu'ils n'ont eu pour seul tort que d'avoir touché un genou, tenté de voler un baiser, parlé de choses « intimes » lors d'un dîner professionnel, ou d'avoir envoyé des messages à connotation sexuelle à une femme chez qui l'attirance n'était pas réciproque ».

À Québec, la chroniqueuse et animatrice Sophie Durocher a salué l'initiative du collectif. « Jamais une telle lettre ne serait publiée ici, au Québec. Mais si elle l'était, je la signerais », écrit M^{me} Durocher dans un blogue publié mardi sur le site du *Journal de Montréal*.

Elle estime elle aussi que le désir masculin est démonstré. « Le jeu de la séduction est un tango : tu t'avances, tu t'esses, tu fais une approche, parfois subtile, parfois moins, parfois ça marche, parfois pas ».

« Faut-il clouer au pilori tous les gars qui ont embrassé une fille, mis leur bras autour de leur épaule, frôlé une cuisse, pour se rendre compte après que le sentiment, que l'attraction n'était pas réciproque ? Si oui, je devrais poursuivre pas mal de gars en justice », ajoute-t-elle.

Dangereuse banalisation

Pour la sociologue Sandrine Ricci, les propos tenus par le collectif sont non seulement consternants, ils sont aussi dangereux.

« En normalisant les comportements dits de « drague » ou de tentative de « voler un baiser » et en ignorant les rapports de



GREGOR FISCHER AGENCE FRANCE-PRESSE

Dans leur lettre ouverte, une centaine de femmes, dont l'actrice Catherine Deneuve, défendent ouvertement « une liberté d'importuner, indispensable à la liberté sexuelle ».

Rozon conteste une demande d'action collective contre lui

Gilbert Rozon conteste la demande d'action collective de 10 millions de dollars en dommages déposée par un regroupement de présumées victimes qui soutiennent avoir été agressées et harcelées par l'ancien producteur. Le fondateur de Juste pour rire a fait parvenir à la cour un document dans lequel il répond brièvement aux allégations qui pèsent sur lui. « [M. Rozon] entend contester la demande pour autorisation d'exercer une action collective », peut-on lire dans la réponse déposée par ses trois avocats. D'ailleurs, M. Rozon est même prêt à contester la compétence de la Cour supérieure du Québec dans le dossier.

Rappelons qu'en novembre 2017, le groupe Les Courageuses a déposé sa requête devant la Cour supérieure du Québec. Le regroupement a été créé à la suite des révélations du Devoir et du 98,5 FM à propos d'allégations d'inconduite sexuelle de la part de M. Rozon sur neuf femmes. Le regroupement réclame 10 millions de dollars en dommages punitifs, en plus d'un dédommagement pour chaque victime dont le montant sera fixé individuellement. La comédienne Patricia Tulasne, qui agit à titre de représentante du groupe, réclame pour sa part 400 000 \$.

pouvoir à l'œuvre [...], ces propos nous placent en mauvaise posture pour détecter la violence sexuelle ».

Le collectif distingue et oppose les différentes formes de violence, ce qui a pour effet de banaliser les agressions verbales par rapport à celles qui sont physiques, note pour sa part Suzanne Zaccour, auteure féministe et étudiante à la maîtrise en droit à l'Université de Cambridge.

« Ce que ces femmes nous disent, c'est qu'il faudrait dénoncer seulement les pires violences. Il faudrait donc tolérer un certain niveau de violence jugé moins grave. Leur discours alimente le vieux stéréotype qui dit que, pour que

ce soit un viol, il faut qu'un gars te saute dessus avec un fusil pointé sur toi », souligne M^{me} Zaccour.

La chroniqueuse féministe Francine Pelletier constate que le collectif voit plusieurs comportements inappropriés comme des gestes isolés.

« Au nom de la séduction, on ne peut pas se permettre de tolérer une main sur le genou qui n'est pas désirée. Ça peut paraître anodin, mais quand on met ce geste dans le grand casse-tête, on se rend compte qu'il n'est peut-être pas aussi isolé qu'il en avait l'air », indique-t-elle.

L'ancienne ministre responsable de la Condition féminine Liza Frulla estime qu'au Qué-

bec, la perception du mouvement #MoiAussi est plus saine et plus positive qu'en France.

« Nous vivons dans une société qui est, à mon avis, moins machiste que la société française. Jusqu'à maintenant, les dénonciations qu'on a entendues se sont faites avec des faits et je n'ai pas l'impression qu'il y a eu des dérives », souligne-t-elle.

M^{me} Frulla croit qu'il ne faut toutefois pas perdre de vue la notion de présomption d'innocence. « Elle existe et elle doit continuer d'exister », souligne-t-elle.

M^{me} Zaccour considère pour sa part que le concept de présomption d'innocence est parfois mal utilisé.

« Nous ne sommes pas devant un tribunal qui doit être convaincu hors de tout doute. C'est un concept qui est souvent mal utilisé puisqu'à part au criminel, la présomption d'innocence n'existe pas, par exemple si une femme décide de poursuivre son agresseur au civil. »

Chantal Maillé, professeure en études des femmes à l'Institut Simone de Beauvoir de l'Université Concordia, rappelle de son côté que #MoiAussi n'a pas été créé dans le but de punir un agresseur, mais plutôt pour permettre aux victimes de briser le silence.

« Il a fallu un mouvement pour que beaucoup d'autres femmes se disent « Je peux parler, je me sens autorisée à parler parce que ce mouvement me donne la crédibilité que le système judiciaire ne m'a pas donnée ». »

D'ailleurs, le fait que le mouvement ait pris autant d'ampleur sur la place publique a aussi été perçu comme une critique du système de justice actuel.

« Lorsqu'on voit des femmes de pouvoir au Québec, par exemple Julie Snyder, qui n'ont pas été capables de prendre la voie légale au moment de l'agression, ça en dit long sur les difficultés du système judiciaire », ajoute-t-elle.

Le Devoir

Allégations d'agressions sexuelles à Concordia

Le rectorat affirme prendre au sérieux les faits rapportés par un ancien étudiant en études anglaises

SARAH R. CHAMPAGNE

L'Université Concordia a réagi mardi à des allégations d'agressions sexuelles et d'abus de pouvoir qui visent des professeurs du Département d'études anglaises.

Dans une déclaration mise en ligne lundi, le recteur Alan Shepard se dit « troublé » par le texte publié par Mike Spry, ancien étudiant en littérature et instructeur pour la même université. « Ces allégations sont graves et seront traitées avec le plus grand sérieux », écrit M. Shepard.

Le billet de blogue de M. Spry fait état de divers comportements précis, assimilables à des agressions sexuelles et à du harcèlement sexuel. Il dit avoir été témoin d'un nombre « incalculable de cas de gestes d'affection non désirés, d'atouchements, de remarques et de propositions inappropriées ».

« Lorsqu'ils étaient rejetés par des femmes, des hommes en position d'autorité ont propagé des rumeurs, dénigré et dégradé celles qui les avaient rejetés », écrit-il.



DAVID AFRIAT LE DEVOIR

Mike Spry, ancien étudiant en littérature à l'Université Concordia, fait état dans un blogue de divers comportements précis, assimilables à des agressions sexuelles et à du harcèlement sexuel.

Ce texte rapporte aussi des « allégations générales au sujet de l'existence d'un climat de violence psychologique au sein du réputé programme de

création littéraire », reconnaît le recteur Shepard.

« En tant qu'étudiant à Concordia, j'ai été témoin d'abus de pouvoir et de la normalisa-

tion de la sexualisation des étudiants par des professeurs, des écrivains et des éditeurs », écrit Mike Spry sans donner de noms.

Il soutient qu'au moins deux professeurs de Concordia ont eu des relations sexuelles répétées avec différentes étudiantes. L'un d'eux, en outre un « écrivain connu », s'en vantait ouvertement et les « manipulait en leur achetant des consommations alcoolisées ».

Monde littéraire secoué

Ces allégations ne datent cependant pas de lundi. En 2014, l'auteure et ancienne étudiante de Concordia Emma Healey avait aussi raconté sa relation avec un professeur de littérature. Sans le nommer, M^{me} Healey décrivait, dans un billet largement diffusé, son comportement qualifié d'abusif.

Mike Spry nomme cette « masculinité toxique » comme un problème plus large du milieu littéraire canadien.

En novembre 2015, l'Université de Colombie-Britannique a suspendu le professeur et romancier Steven Galloway, à cause d'allégations pesant sur

lui. Il a été congédié en juin 2016 après une enquête, sans que la nature des allégations soit révélée à ce moment.

L'Université Concordia souligne quant à elle les mesures prises en réponse à la violence sexuelle, notamment le lancement d'un centre d'aide et d'une nouvelle politique pour clarifier le processus de déclaration.

Cégeps et universités du Québec ont jusqu'au 1^{er} janvier 2019 pour encadrer « les liens intimes, amoureux ou sexuels qui peuvent s'établir entre un étudiant et une personne ayant une influence sur le cheminement de ses études ».

La loi-cadre adoptée par l'Assemblée nationale le 8 décembre dernier n'interdit pas les relations entre professeurs et étudiants. Elle force les établissements à se doter eux-mêmes d'un code de conduite pour baliser les abus potentiels de pouvoir. La loi prévoit en outre qu'une politique de prévention de la violence sexuelle doit inclure un processus clair de formulation et de suivi d'une plainte.

Le Devoir

ACTUALITÉS

L'année de tous les dangers

KONRAD YAKABUSKI



Vous aimez Justin Trudeau. Vous l'aimez vraiment. En fait, les Québécois sont plus nombreux à trouver le premier ministre « sympathique » que les Canadiens de toute autre région du pays à l'extérieur des provinces atlantiques.

Les trois quarts des Québécois interrogés par la firme Nanos Research en fin d'année disent considérer M. Trudeau comme sympathique ou plutôt sympathique, comparativement à moins de la moitié des résidents des Prairies canadiennes. En plus, c'est dans la belle province que les principaux adversaires de M. Trudeau — le chef conservateur Andrew Scheer et le chef néodémocrate Jagmeet Singh — ont le moins la cote.

Les Québécois trouvant que M. Singh est sympathique sont plus nombreux que ceux qui pensent la même chose à l'égard de M. Scheer — 52% contre 38% —, mais ni l'un ni l'autre des chefs de l'opposition ne peut concurrencer la vraie vedette de la scène fédérale.

Les noms de Martine Ouellet et d'Elizabeth May, les chefs du Bloc québécois et du Parti vert, respectivement, n'étaient pas inclus dans ce sondage. Mais à moins que Céline Dion ne décide de se lancer en politique, tout indique que M. Trudeau demeurera le plus aimé des chefs fédéraux au Québec en 2018.

L'amabilité n'est pas tout en politique. Même les partisans les plus farouches de Donald Trump peuvent le trouver détestable sur le plan personnel. Stephen Harper fut trois fois élu premier ministre malgré une image publique qui correspondait beaucoup plus à celle de Darth Vader qu'à celle de mère Teresa. Mais les électeurs sont toujours plus prêts à pardonner leurs erreurs aux politiciens qu'ils aiment qu'à ceux pour lesquels ils ressentent des sentiments ambivalents.

C'est pourquoi les infractions à la Loi sur les conflits d'intérêts que M. Trudeau a commises (comme l'a conclu la commissaire à l'éthique Mary Dawson juste avant de quitter ses fonctions) n'entameront probablement pas la popularité personnelle du premier ministre.

Tout indique que M. Trudeau demeurera le plus aimé des chefs fédéraux au Québec en 2018

En revanche, les dossiers épineux tels que la légalisation du cannabis, les failles dans le système de paye Phénix et le sort de l'Accord de libre-échange nord-américain mettront à l'épreuve l'histoire d'amour entre M. Trudeau et les électeurs en 2018. C'est sur la question de sa compétence que son gouvernement sera surtout jugé, et les Canadiens seront de moins en moins indulgents à son égard.

Les ministres Mélanie Joly, Diane Lebouthillier, Kent Hehr, Maryam Monsef, Carolyn Bennett et Harjit Sajjan en ont amené plusieurs à remettre en question la compétence de l'équipe gouvernementale en 2017, sans parler de Bill Morneau, le ministre des Finances qui a été partiellement blanchi par M^{me} Dawson dans une autre enquête, mais qui peine encore à sortir de la controverse concernant la gestion de ses affaires personnelles.

Or, le bureau du premier ministre ne semble pas vouloir faire un remaniement ministériel qui ressemblerait à un constat d'échec en évinçant ces membres.

Quant aux chefs de l'opposition, ils doivent profiter du calme relatif à Ottawa (les vraies luttes politiques auront lieu sur les scènes provinciales au Québec et en Ontario en 2018, et en Alberta au printemps de 2019) pour renforcer leur emprise sur leur propre parti afin de mieux livrer la bataille électorale en octobre 2019. Il n'est pas certain qu'Andrew Scheer et Jagmeet Singh puissent passer l'épreuve. Les doutes persistent à l'intérieur de chacune des formations de l'opposition à l'égard des nouveaux chefs.

Non seulement M. Scheer et M. Singh peinent à se faire connaître par les Canadiens, chacun fait face à des défis particuliers.

Pour M. Scheer, il s'agit de mettre un visage plus moderne et ouvert sur son parti sans pour autant froisser la base conservatrice. La colère de cette dernière à la suite de l'évincement du caucus conservateur de la sénatrice Lynn Beyak pour des gestes considérés comme étant racistes envers les autochtones démontre à quel point la tâche sera difficile pour M. Scheer. Un chef plus imposant aurait peut-être plus de succès, mais M. Scheer semble jusqu'ici le plus effacé des chefs fédéraux. Il devra vite montrer du cran s'il veut rester en poste jusqu'aux élections de 2019.

Quant à M. Singh, sa décision de ne pas solliciter un siège à la Chambre des communes prive les électeurs de l'occasion de jauger sa performance en tant que premier ministre potentiel face à celui qui occupe actuellement le poste. Qui plus est, les libéraux semblent vouloir répéter leur exploit de 2015 en misant sur une plateforme progressive — la lutte contre les inégalités des revenus risque d'être le leitmotiv libéral de la prochaine campagne —, ce qui laissera peu de place au NDP.

Bref, il ne serait pas surprenant de voir M. Trudeau terminer l'année 2018 là où il l'a commencée : en tête dans les sondages et dans le cœur des Québécois.



Des centaines de personnes ont rendu hommage aux victimes en participant à des veillées dans les jours suivant l'attaque à la grande mosquée de Québec.

Le mot « islamophobie » crée un malaise

Commémorer la tuerie à la grande mosquée de Québec par une Journée nationale d'action contre l'islamophobie déplaît à plusieurs partis politiques

LISA-MARIE GERVAIS
MARIE VASTEL

Le débat sur une possible « Journée nationale contre l'islamophobie » prend une tournure sémantique. Plusieurs partis politiques, tant à Québec qu'à Ottawa, jugent le mot « islamophobie » trop fort et « trop chargé » pour que le 29 janvier 2017, jour où un tireur fou a tué six musulmans, porte ce combat.

« Oui, le mot « islamophobie » est chargé. Et je trouve qu'on a assez débattu de divisions autour de la présence de la religion au Québec », a déclaré à *Devoir* Agnès Maltais, députée péquiste et porte-parole de l'opposition officielle en matière de laïcité. Elle souligne au passage qu'il existe un Collectif canadien anti-islamophobie dont le porte-parole est Adil Charkaoui, une personnalité controversée.

La semaine dernière, le Conseil national des musulmans canadiens (CNMC) a demandé au gouvernement Trudeau de faire du 29 janvier plus qu'une simple journée de commémoration de la tuerie à la mosquée de Québec et de lui donner le titre de « Journée nationale d'action contre l'islamophobie », un peu comme le 6 décembre, jour de la tuerie de Polytechnique, est devenu une « Journée nationale d'action contre la violence faite aux femmes ».

Le bureau de la ministre du Patrimoine, Mélanie Joly, a simplement indiqué mardi qu'il « prenait acte » de la proposition.

Québec solidaire est le seul parti qui appuie la création d'une telle journée. Mais le gouvernement libéral de Philippe Couillard ne ferme pas la porte. Quant à la Coalition avenir Québec, elle rejette l'idée d'une journée nationale d'action et estime suffisant que la tragédie soit commémorée.

« Il s'agit du geste intolérable d'une seule personne et non pas celui d'une société entière. Les Québécois sont ouverts et accueillants, ils ne sont pas islamophobes. »

Oui à une commémoration

En entrevue à Radio-Canada, Boufeldja Benabdallah, vice-président du Centre culturel islamique, s'est dit déçu des positions de la CAQ et du PQ.

« Jamais nous n'avons dit que les Québécois étaient islamophobes, jamais. C'est une mince partie et c'est sur cette mince partie qu'il faut travailler, qui fait beaucoup de bruit, beaucoup de mal, et qui a tué six personnes dans leur prière. »

Tous les partis sont toutefois d'accord pour que le 29 janvier soit réservé chaque année à la commémoration de l'attentat meurtrier de la mosquée de Québec.

« Soyons honnêtes, le meilleur outil qui va aller chercher l'appui de tous, c'est la commémoration », a affirmé M^{me} Maltais, du PQ. Elle souligne également que le gouvernement fédéral a attendu deux ans après la tuerie du 6 décembre 1989, soit en 1991, pour en faire une Journée nationale d'action contre la violence faite aux femmes.

L'historien de l'Université Laval Patrice Groulx soutient qu'il vaut mieux d'abord passer par l'étape de la commémoration, soit du deuil, en soulignant la mémoire d'un événement. « Il y a une forme de précipitation là-dedans qui pourrait être désagréable pour certains, a-t-il indiqué. Certains groupes veulent soulever la chose pour profiter d'un certain « momentum », et c'est tout à fait légitime. Mais il y a la manière, les mots. Il faut être prudent. »

Une commémoration d'un événement meurtrier tragique ne se traduit pas toujours en « journée nationale d'action » — l'explosion du train à

Lac-Mégantic par exemple —, mais M. Groulx reconnaît que la tuerie de la mosquée a le potentiel d'en devenir une, comme ce fut le cas pour Polytechnique sous la pression populaire.

« Avec le temps, on donne un contenu, une signification différente à un événement. C'est le dépassement social. »

Même malaise au fédéral

Demeurés silencieux jusqu'ici, les partis politiques au fédéral, sauf le Nouveau Parti démocratique, se sont finalement prononcés. Encore une fois, le mot « islamophobie » semble créer un malaise.

« Ce terme-là est loin de faire consensus », a indiqué Gérard Deltell, en refusant obstinément de prononcer ce mot tout au long de l'entrevue avec *Le Devoir*. Le Parti conservateur préfère parler d'une commémoration, « plus rassembleuse » et « plus inclusive », lui qui avait déposé une motion à la mi-décembre proposant de faire du 29 janvier la « Journée nationale de la solidarité avec les victimes d'actes d'intolérance et de violence antireligieuse ».

La même querelle sémantique avait divisé les partis fédéraux lorsque, dans la foulée des attentats de la mosquée de Québec, la libérale Iqra Khalid a voulu faire adopter l'an dernier une motion qui condamnait l'« islamophobie ». Les conservateurs refusaient là encore d'utiliser ce terme et voulaient plus largement que soient condamnées « toutes formes de racisme systémique », pas seulement celle à l'endroit des musulmans.

Le Bloc québécois rejette aussi l'idée d'une commémoration qui cible une religion précise. Après tout, l'État doit être laïque, a fait valoir la députée Marilène Gill.

Le Devoir

ÉTHIQUE

Visite chez l'Aga Khan : Trudeau n'aura pas à se justifier en comité parlementaire

HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondante parlementaire à Ottawa

Justin Trudeau n'aura pas à se justifier en comité parlementaire d'avoir accepté un voyage sur l'île privée de l'Aga Khan en 2016-2017 et d'avoir, ce faisant, contrevenu à la Loi sur les conflits d'intérêts. Ses députés libéraux, majoritaires au comité, ont bloqué l'invitation en ce sens que l'opposition souhaitait lui envoyer.

Le Parlement n'est pas encore de retour du congé des Fêtes, mais le Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique a tenu une réunion exceptionnelle mardi après-midi à la demande du conservateur Peter Kent.

M. Kent, appuyé par le Nouveau Parti démocratique, espérait faire voter une invitation à comparaître destinée au premier ministre pour qu'il s'explique à la suite du rapport déposé juste avant Noël par la commissaire Mary Dawson. M. Kent n'a pas obtenu les appuis nécessaires.

Les six députés libéraux siégeant au comité ont voté contre la demande de comparution, alors que les deux conservateurs et le néodémocrate ont voté pour. Le libéral Nathaniel Erskine-Smith a justifié sa position par le fait que le premier ministre pourrait s'expliquer à d'autres occasions.

« L'opposition pourra bien sûr poser des questions lors de la période de questions lorsque la Chambre reprendra ses travaux [fin janvier], et le mercredi, il y aura les périodes entièrement consacrées au premier ministre. Et le premier ministre entame aussi sa tournée du pays et ce sera l'occasion pour les Canadiens de lui poser des questions », a dit M. Erskine-Smith.

Sa collègue Mona Fortier a tenu juste après lui le même discours, mais en français. S'étaient-ils fait dire par le bureau du premier ministre comment voter? Ils assurent que non.

« Sachant qu'on se rencontrait aujourd'hui [mardi], on a eu l'occasion de se parler et on était tous sur la même longueur d'onde », a soutenu M^{me} Fortier.

L'opposition n'en croit pas un mot. « C'est assez évident que les membres libéraux du comité ont suivi la ligne que le premier ministre avait établie [en matinée] », a allégué Peter Kent.

M. Trudeau a déclaré en entrevue radiophonique mardi matin qu'il voyait cette invitation comme une « attaque partisane » et qu'il entamait une tournée du pays pour sortir justement de la « bulle d'Ottawa ».

Les PM en comité? Rare.

Un premier ministre en exercice n'a comparu en comité parlementaire qu'à deux re-

prises dans l'histoire canadienne récente. Pierre Elliott Trudeau avait comparu sur des questions budgétaires en 1981 ou 1982 (les récits divergent quant à la date).

Stephen Harper l'a fait en 2006, de sa propre initiative. Il s'agissait d'un comité sénatorial et il voulait y promouvoir sa réforme du Sénat.

En 2008, le Comité parlementaire de l'éthique — où l'opposition détenait la majorité, le gouvernement étant minoritaire — avait réussi à voter une invitation destinée à M. Harper pour qu'il vienne s'expliquer dans l'affaire impliquant son ministre Maxime Bernier et sa conjointe aux relations troubles Julie Couillard. M. Harper avait refusé de comparaître.

En 2013, les libéraux, alors dans l'opposition, avaient présenté une motion invitant Stephen Harper à comparaître en comité pour expliquer son rôle dans l'affaire Mike Duffy. Là encore, le premier ministre avait refusé d'y aller.

Le néodémocrate Nathan Cullen déplore qu'on utilise le passé pour justifier un refus aujourd'hui. « Je pensais que ce gouvernement était différent », a-t-il lancé. Il a rappelé que c'est la première fois qu'un premier ministre contrevient à la Loi sur les conflits d'intérêts et qu'à ce titre « la réponse devrait être différente ».

Le Devoir

MONTRÉAL

Mobilité, économie et habitation en priorité

L'administration Plante affichera ses orientations par le dépôt de son premier budget

JEANNE CORRIVEAU

L'administration de la mairesse Valérie Plante déposera mercredi son premier budget. Celui-ci sera axé sur la mobilité, le développement économique et l'habitation, mais la culture et les loisirs ne seront pas en reste puisque leur financement sera augmenté de près de 10 millions l'an prochain, a appris *Le Devoir*.

La Ville haussera du même coup de 2,5 millions sa contribution au Conseil des arts de Montréal en 2018.

Lorsque le président du comité exécutif, Benoît Dorais, s'était attaqué à la confection du budget au lendemain des élections du 5 novembre, il avait constaté l'existence d'un manque à gagner de 358 millions dans les projections budgétaires pour 2018.

Cet écart budgétaire était notamment attribuable au coût plus élevé que prévu des régimes de retraite. L'opposition s'était toutefois moquée de l'indignation de Projet Montréal face à ce « trou » budgétaire. Comme l'écart tenait compte des demandes budgétaires de tous les services, il revient à l'administration en place, quelle qu'elle soit, de prendre les décisions en fonction de ses priorités, avait fait valoir le chef de l'opposition, Lionel Perez.

Le premier budget Plante-Dorais devrait ainsi donner le ton pour les prochaines années.

Hausse de taxes

Comme l'avait fait son prédécesseur Denis Coderre, Valérie Plante a promis que les hausses de taxes des Montréalais ne dépasseraient pas le taux d'inflation. Pour 2018, le Conference Board du Canada prévoit un taux d'inflation de 2,1% dans la grande région de Montréal.

Lors du dernier budget de la Ville, celui de l'année 2017, les hausses moyennes de taxes pour le secteur résidentiel avaient été de 1,7% et celles imposées au secteur non résidentiel avaient été limitées à 0,9%.

Le budget poursuivra-t-il une tendance à la hausse? En 2017, il s'était chiffré à 5,2 milliards, en hausse de 2,8% par rapport à l'année précédente.

Au fil des ans, la part de la rémunération dans les dépenses de fonctionnement de la Ville a toutefois baissé, passant de 51,2% dans le budget en 2014 à 44,2% en 2017.



Valérie Plante s'est entretenue avec des employés enthousiastes de la Société de transport de Montréal au Centre de transport Stinson, où elle a annoncé mardi le lancement de l'appel d'offres pour l'achat de 300 autobus hybrides supplémentaires en 2020.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Les transports

Valérie Plante s'est fait élire comme la « mairesse de la mobilité ». Accompagnée du ministre des Transports, André Fortin, et du ministre des Affaires municipales, Martin Coiteux, la mairesse a justement annoncé mardi le lancement de l'appel d'offres pour l'achat de 300 autobus hybrides supplémentaires pour 2020, une de ses promesses phares.

Le coût d'acquisition des autobus n'a pas été révélé, mais en campagne électorale, Projet Montréal avait estimé la dépense à environ 225 millions. La plus grande part de la facture devrait cependant être assumée par Québec.

Ce projet, qui portera à 2107 le nombre d'autobus à la STM, entraînera des dépenses additionnelles pour la STM, qui devra embaucher 600 chauffeurs supplémentaires en plus du personnel d'entretien requis.

Le président du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal (STM), Philippe Schnobb, a d'ailleurs reconnu mardi que le budget d'exploitation de sa société

augmenterait de 75 millions par année à compter de 2020.

L'annonce de ces 300 autobus n'aura toutefois pas d'incidence sur le budget 2018 de la Ville de Montréal qui sera présenté mercredi. Reste à voir si la contribution de la Ville à la STM sera haussée. Celle-ci avait été de 455,6 millions en 2017.

Une autre promesse majeure de la campagne de Projet Montréal a été le lancement du projet de ligne rose du métro. Le coût annuel de la création du bureau de projet et la réalisation d'études avait été estimé à 1,2 million dans la plateforme électorale du parti.

Culture

En matière de culture, Valérie Plante avait promis d'augmenter à 20 millions le budget du Conseil des arts de Montréal et elle disait aussi vouloir protéger les ateliers d'artistes et les lieux de création.

Selon les informations obtenues par *Le Devoir*, le budget consacré aux loisirs et à la culture grimpera de 9,8 millions en 2018, une hausse attribuable en grande partie aux activités dans les arrondissements.

Ce montant inclut une augmentation de 2,5 millions de la contribution de la Ville au Conseil des arts de Montréal. Rappelons qu'en 2017, Montréal avait versé 14,5 millions au Conseil des arts, soit 500 000\$ de plus qu'en 2016.

De son côté, le musée Pointe-à-Callières, cité d'archéologie et d'histoire de Montréal recevra 745 000\$ de plus qu'en 2017, pour une contribution de 8,1 millions de la Ville.

En coulisses, on indique qu'en matière de culture, ce budget ne permet pas de réaliser tous les souhaits de l'administration: « C'est un budget de transition, mais ça donne un signal sur nos intentions pour les années subséquentes. »

Inspections

Au chapitre de l'habitation, l'administration a déjà fait savoir que la Ville consacrerait un million de plus dans sa brigade d'inspecteurs en salubrité afin de porter à 30 le nombre d'employés voués à cette tâche.

On ignore toutefois si Valérie Plante ira de l'avant avec sa promesse de créer une « brigade des chantiers » chargée

d'effectuer des visites-surprises sur les chantiers et de s'assurer de la qualité des travaux. Le coût de cette mesure a été estimé à 3 millions par année.

Fiscalité

Autre élément à surveiller: Projet Montréal avait proposé plusieurs mesures fiscales, dont le remboursement des droits de mutation (« taxe de bienvenue ») aux familles ayant au moins un enfant et qui font l'achat d'une propriété à Montréal. Selon les prévisions, cette mesure pourrait coûter 19,8 millions par année à la Ville.

Valérie Plante a aussi mentionné qu'elle comptait élaborer un système de crédit de taxes en guise de compensation pour les commerçants dont le chiffre d'affaires se trouve affecté par les chantiers de construction.

Le budget sera déposé au conseil municipal mercredi après-midi et fera par la suite l'objet d'une étude de la part de la Commission des finances. Il sera adopté d'ici la fin du mois de janvier.

Le Devoir

Une métropole dont la santé économique s'améliore

L'administration a changé, mais le budget déposé mercredi par la Ville de Montréal s'inscrit probablement dans la lignée de ce qui s'est fait depuis quelques années en matière de gestion de la fiscalité, selon l'agence de notation torontoise DBRS.

« Ce qui a le plus changé, c'est que l'économie a continué de s'améliorer au cours de la dernière année, un point positif, et le taux de chômage [6,1% dans la grande région métropolitaine] est relativement faible par rapport à sa moyenne historique », a affirmé mardi Scott Cherry, principal analyste du crédit de la ville de Montréal à l'agence DBRS. Cela dit, selon M. Cherry, ces facteurs ne sont pas suffisants pour entraîner un changement de la cote de crédit de la ville. Celle-ci se situe à « A (élevée) », au même niveau que celle du gouvernement du Québec. Toute modification de la cote peut avoir un impact significatif sur les coûts d'emprunt, car les investisseurs exigent davantage de rendement.

Chez une autre agence, Standard & Poor's, la cote de Montréal se situe à AA-, un cran au-dessus du gouvernement du Québec. Quand S & P a relevé la cote en 2015, elle avait mentionné plusieurs facteurs, dont un niveau de liquidités « exceptionnel » et un « environnement politique plus stable ».

La plupart des emprunts effectués par Montréal sur le marché des obligations ont une échéance de moins de 10 ans. La dette à long terme de l'administration municipale atteignait environ 8,3 milliards au 31 décembre 2016. Les frais d'intérêt pendant cet exercice s'étaient établis à 330 millions.

Valérie Plante a aussi mentionné qu'elle comptait élaborer un système de crédit de taxes en guise de compensation pour les commerçants dont le chiffre d'affaires se trouve affecté par les chantiers de construction. Le budget sera déposé au conseil municipal mercredi après-midi et fera par la suite l'objet d'une étude de la part de la Commission des finances. Il sera adopté d'ici la fin du mois de janvier.

François Desjardins




Mobile | Tablette | Ordinateur

Le Devoir numérique en classe

Inscrivez-vous dès maintenant au ledevoir.com/classe

Profs du Québec, abonnez **gratuitement** vos étudiants de 4^e et 5^e secondaire et de niveau collégial au *Devoir* numérique pour une durée de 15 semaines*.

- Accès illimité à l'application *Le Devoir* Mobile
- Accès à 100 % du contenu du site Web
- Formule virtuelle et version PDF
- Édition tablette chaque jour
- 25 articles gratuits par mois dans les archives

* Les inscriptions se terminent le 15 février 2018.



Québec promet de protéger toute l'île d'Anticosti d'ici 2020

ACTUALITÉS

LANGUE

La motion sur le « bonjour-*hi* » inquiète un défenseur des droits linguistiquesMARIE-MICHÈLE SIOUI
Correspondante parlementaire
à Québec

Au-delà des impacts politiques, l'adoption de la motion sur le « bonjour-*hi* » pourrait avoir des répercussions légales, s'inquiète l'avocat Michael N. Bergman, dans une prise de position qu'un de ses pairs qualifie d'« alarmiste ».

Plus de cinq semaines après son adoption, le 30 novembre, la motion unanime de l'Assemblée nationale demandant aux commerçants d'abandonner le « bonjour-*hi* » n'a pas fini de faire des vagues.

Dans un entretien avec *Le Devoir*, Michael N. Bergman est revenu mardi sur une lettre qu'il a envoyée au quotidien *Montreal Gazette*, et dans laquelle il déclare que « l'exclusion du mot « *hi* » pourrait être interprétée légalement comme étant un reflet des peurs et insécurités de la majorité linguistique ».

Le juriste — qui porte les causes de la communauté anglophone depuis des décennies — estime que la motion de l'Assemblée nationale pourrait très bien servir de « preuve sociale »

et être utilisée dans de nouvelles batailles linguistiques.

« S'il y a d'autres litiges au sujet de la Charte française et de la langue de commerce, il faudra déposer des statistiques, des avis d'experts, des analyses, mais aussi une preuve sociale, pour expliquer ce qu'est le contexte social au Québec, a-t-il avancé. On peut

L'avocat Michael N. Bergman estime que la motion de l'Assemblée nationale pourrait très bien servir de « preuve sociale » et être utilisée dans de nouvelles batailles linguistiques

exposer ce genre de motion et de résolution. »

Les élus minimisent

Devant le tollé provoqué par l'adoption de la motion dans les milieux québécois anglophones, divers élus libéraux se sont affairés, avant Noël, à diminuer l'impact de celle-ci.

« Il est important de rappeler que cette motion n'a aucune valeur légale », a notamment dé-

claré le député de D'Arcy-McGee, David Birnbaum.

Son collègue Geoffrey Kelley a qualifié cette histoire de « tempête dans un verre d'eau », tandis que Kathleen Weil a déploré le manque de compréhension de cette motion par les membres de la communauté anglophone. « Ils pensaient qu'on avait légiféré pour bannir l'anglais. C'était extrême », a déclaré le ministre.

C'est vrai: le « bonjour-*hi* » n'est pas devenu illégal, a convenu M^e Bergman. Mais l'adoption d'une motion unanime écorchant cette salutation pourrait être utilisée comme un argument témoignant de la « fragilité continue » du français devant les tribunaux, a-t-il écrit dans le *Montreal Gazette*.

Le 20 décembre, la Cour d'appel du Québec a d'ailleurs attesté de cette fragilité en confirmant deux décisions d'instances inférieures sur la nécessité de la loi 101 en matière d'affichage.

« Mon collègue est alarmiste », a réagi David Robitaille, professeur de droit constitutionnel à l'Université d'Ottawa.

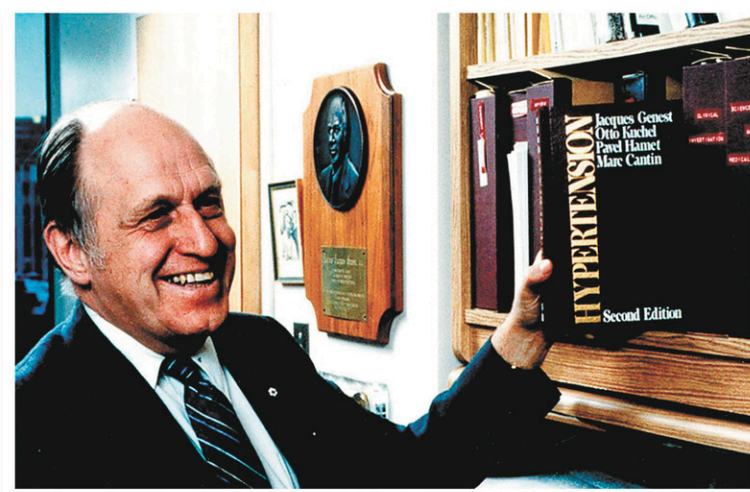
« [La motion] n'affecte aucunement la situation juridique et les droits fondamentaux des anglophones. »

Devant les tribunaux, la motion serait « tout au plus » un facteur contextuel d'analyse, à son avis. « Ça ne vient pas faire foi d'une situation préoccupante pour le français sur le plan des statistiques », a-t-il expliqué, insistant sur la prépondérance des preuves empiriques — données, statistiques, rapports — en Cour.

« [L'ex-premier ministre canadien Stephen] Harper n'avait-il pas reconnu dans une motion que le Québec était une [nation au sein d'un Canada uni] ? Ça n'a pas eu de retombées juridiques », a-t-il illustré.

La ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française, Marie Montpetit, a décliné la demande d'entrevue du *Devoir*.

Le Devoir



COLLECTION PRIVÉE

Le Dr Jacques Genest s'est éteint le 5 janvier dernier à l'âge de

« J'ai été parmi les chanceux! »

Des chercheurs rendent hommage à Jacques Genest, pionnier de la recherche clinique au Québec

PAULINE GRAVEL

Le Dr Jacques Genest, un pionnier de la recherche clinique au Québec, s'est éteint le 5 janvier dernier à l'âge de 98 ans.

Fondateur de l'Institut de recherches cliniques de Montréal (IRCM), M. Genest a aussi créé le premier centre de bioéthique au Canada tout en effectuant des découvertes scientifiques majeures qui ont permis de soigner l'hypertension.

Né à Montréal le 29 mai 1919, le Dr Genest obtient son doctorat en médecine à l'Université de Montréal. Après une formation en médecine interne à l'Hôtel-Dieu, il part se spécialiser en endocrinologie et en néphrologie et effectuer des recherches à l'hôpital Johns Hopkins de Baltimore, à la Harvard Medical School et finalement à l'Institut Rockefeller de New York.

Il rentre à Montréal en 1952 et crée un département de recherche clinique à l'Hôtel-Dieu.

« Il devient alors le premier médecin à être salarié et à se consacrer à la recherche. Ce statut unique à l'époque est mal accueilli par le corps médical, qui l'interprète comme l'entrée de la médecine socialiste entre les murs sacrés de l'Hôtel-Dieu », relate le Dr Michel Chrétien, âgé de 81 ans, qui a effectué son premier stage de recherche avec le Dr Genest en 1960.

« Le Dr Genest fut plus qu'un pionnier de la recherche clinique de niveau international au Québec, il en fut un pilier! » Manquant d'espace à l'Hôtel-Dieu, le Dr Genest sollicite en 1963 l'aide du gouvernement pour ériger un institut en face de l'hôpital.

« Ne pensant pas qu'à lui, mais à tous ses confrères du Québec, il s'investit alors dans la création du Conseil de la recherche médicale du Québec, aujourd'hui devenu le Fonds de recherche du Québec - Santé, qui fut le premier organisme subventionnaire provincial au Canada », rappelle le Dr Chrétien.

S'inspirant du modèle de l'Institut Rockefeller, il fonde en 1967 l'Institut de recherches cliniques de Montréal (IRCM) qui est indépendant de l'Université de Montréal et du CHUM, tout en y étant affilié.

« Il voulait réunir sous un même toit les deux solitudes de la classe médicale, des fondamentalistes qui étaient à l'université en haut de la côte et des médecins-cliniciens en bas de la côte, et ce, afin de favoriser une meilleure collaboration entre eux et ainsi d'accroître les découvertes », précise-t-il.

Il invite alors des chercheurs, dont les Dr Chrétien, Jean Davignon et André Barbeau qu'il avait supervisés quelques an-

nées plus tôt, à intégrer l'IRCM, où ils pourront mener leurs recherches « en toute liberté ».

« J'ai été parmi les chanceux! » lance le Dr Chrétien, qui considère le Dr Genest comme son « premier mentor » et qu'il qualifie de « visionnaire doté d'une grande force de conviction, ainsi que d'une détermination hors du commun ».

« Papa a été inspiré et façonné par l'approche scientifique et objective de précision basée sur l'innovation et la revue par les pairs des grands centres américains, plus que par l'approche dogmatique qui prévalait alors en Europe, où l'autorité du professeur ne pouvait être contestée », affirme pour sa part le Dr Jacques Genest fils, chercheur au Centre universitaire de santé McGill.

Grandes découvertes

Le Dr Genest concentre ses efforts de recherche sur l'hypertension « à un moment où les gens en mouraient faute d'un médicament. Les connaissances acquises par ses recherches ont permis à des compagnies pharmaceutiques de concevoir des médicaments qui sont aujourd'hui tellement efficaces qu'on ne meurt plus d'hypertension », affirme le Dr Chrétien.

Ses découvertes ont aussi permis de comprendre le rôle des reins et du sel dans l'hypertension. « Une de ses découvertes, qui fut totalement fortuite, est celle d'une petite protéine, le facteur natriurétique auriculaire, qui permet au rein d'excréter le sodium et ainsi d'abaisser la pression artérielle », explique le Dr Jacques Genest fils, avant d'ajouter qu'une autre de ses plus grandes contributions fut la création en 1976, au sein de l'IRCM, du premier centre de bioéthique au Canada.

« Mon père était un grand scientifique, mais en même temps profondément religieux. Il avait réalisé que les recherches en génétique moléculaire avaient un potentiel énorme de découvertes, mais aussi d'abus, notamment par le truchement des technologies de fécondation *in vitro*. »

Eric Racine, directeur actuel de l'Unité de recherche en neuroéthique de l'IRCM, est « admiratif devant cet homme de médecine et de science qui a été visionnaire et avant-gardiste en insérant un nouveau domaine qui en était à ses balbutiements dans son institut dédié à la recherche ».

Même s'il a cédé la direction de l'IRCM au Dr Chrétien à l'âge de 65 ans, le Dr Genest a continué d'y venir tous les jours jusqu'à 92 ans.

Le Devoir



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

L'incendie déclenché par le déraillement et l'explosion des wagons-citernes a dévasté une partie du centre-ville de Lac-Mégantic.

TRAGÉDIE DE LAC-MÉGANTIC

Une « tempête parfaite » d'événements imprévisibles, selon l'avocat de Harding

GIUSEPPE VALIANTE
à Sherbrooke

Le drame ferroviaire de Lac-Mégantic qui a coûté la vie à 47 personnes en 2013 était un accident, qui a été provoqué par une tempête parfaite d'événements imprévisibles, a plaidé mardi l'avocat de l'une des personnes accusées dans le cadre du procès sur la tragédie.

Dans ses plaidoiries finales au palais de justice de Sherbrooke, l'avocat de la défense Charles Shearson a plaidé devant les quatorze jurés qu'ils ne pouvaient pas tenir responsable criminellement son client, le chef de train Thomas Harding.

Au dernier jour du procès, qui a commencé en octobre, M^e Shearson a déclaré que dans notre société, on ne condamne pas des gens relativement à leur « comportement raisonnable ». La société ne condamne que les criminels, a-t-il ajouté.

Le juge de la Cour supérieure Gaétan Dumas donnera ses directives aux jurés mercredi, après quoi ils délibéreront pour déterminer si M. Harding et deux autres employés de train sont coupables de négligence criminelle ayant causé la mort de 47 personnes.

M. Harding, le contrôleur ferroviaire Richard Labrie et

le directeur de l'exploitation de la Montreal, Maine and Atlantic (MMA) au Québec, Jean Demaître, ont tous plaidé non coupables.

L'avocat de Thomas Harding a affirmé que la MMA ne brillait pas par un souci dévoué pour la sécurité.

M^e Shearson a soutenu que son client ne pouvait être tenu à la perfection alors que son employeur, la MMA, n'exigeait même pas le respect scrupu-

M^e Shearson a soutenu que la Montreal, Maine & Atlantic n'exigeait pas le respect scrupuleux de toutes les normes en vigueur

leux de toutes les normes en vigueur.

Les employés n'étaient pas formés adéquatement, l'entreprise ne réalisait pas d'évaluation des risques sur les voies ferrées et ses employés n'effectuaient pas régulièrement de tests de freins, a-t-il argué.

Pas de test de freins

Le 5 juillet 2013, M. Harding a garé le convoi pétrolier de 73 wagons à Nantes, ville située tout près de Lac-Mégantic. La locomotive fonctionnait toujours et elle était gardée

immobile par les freins à air et les freins indépendants, a expliqué M^e Shearson.

Un incendie s'est toutefois déclaré sur la locomotive et les pompiers qui combattaient les flammes ont éteint la locomotive, ce qui a ébranlé le système de freinage.

Dans les premières heures du 6 juillet, le convoi a commencé à bouger, a déraillé et a explosé au cœur de Lac-Mégantic. La tragédie a fait 47 morts dans cette petite ville de l'Estrie.

L'incendie, qui a fait rage pendant plusieurs jours, a dévasté une partie du centre-ville.

L'avocat de M. Harding a soutenu que son client reconnaissait ne pas avoir fait de tests de freins et ne pas avoir activé assez de freins à main, qui auraient empêché le train de bouger une fois le moteur éteint.

Il a laissé entendre que la preuve présentée pendant le procès suggérait que la MMA n'obligeait pas ses employés à effectuer des tests, comme il était inscrit dans les lois fédérales.

« Une tempête parfaite »

Ainsi, les gestes de M. Harding ne constituaient pas une

forme de négligence, selon l'avocat. Son client n'aurait pas pu prédire qu'un incendie éclaterait après son départ, a-t-il ajouté.

Charles Shearson a affirmé que les événements étaient « complètement imprévisibles », et que la catastrophe n'était pas liée à la conduite du chef de train. Il n'a contribué qu'à une des causes, a-t-il poursuivi.

Le manque de formation et l'absence d'évaluation des risques ont été des facteurs cruciaux de l'accident, par contre, d'après l'avocat.

Il y a eu une « tempête parfaite » et la cause de l'incendie duquel tout a déboulé n'est pas connue, a-t-il expliqué.

L'avocat a par ailleurs rappelé aux jurés que M. Harding était fin seul lorsqu'il a garé pour la nuit le convoi pétrolier de 73 wagons à Nantes, quelques heures avant le funeste déraillement à Lac-Mégantic.

Or, a plaidé M^e Shearson, le gouvernement fédéral, à la suite de cette tragédie, a interdit que les convois de matières dangereuses soient conduits par un seul membre d'équipage au Canada. Ce n'est pas pour rien, a plaidé mardi l'avocat du chef de train.

La Presse canadienne



Congédié?

Voyez

François Gendron
avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

ÉDITORIAL

ASSAUT SUR LES POUPONNIÈRES

Bêtise bureaucratique

Le ministère de la Famille a décidé de restreindre considérablement la tolérance qui permet aux centres de la petite enfance (CPE) et aux garderies subventionnées de retarder en septembre le transfert vers le service de garde ordinaire des bambins de la pouponnière qui ont atteint l'âge de 18 mois. Il s'agit d'une décision bureaucratique aberrante, fondée sur aucune donnée probante, une mesure qui, de surcroît, ne procure que des économies de bouts de chandelle.

En mai 2012, la ministre de la Famille Yolande James annonçait fièrement que les enfants pouvaient rester à la pouponnière jusqu'à l'âge de 29 mois, alors que la tolérance accordée était alors de 23 mois. Elle réglait ainsi le problème des « bébés nés au printemps », évitant que les parents de ces bébés ne puissent trouver de places pour leurs rejetons. Un rapport d'évaluation du ministère avait recommandé l'application de cette nouvelle tolérance administrative.

La problématique était la suivante. L'âge minimal pour fréquenter la garderie est fixé à 18 mois. Les enfants de moins de 18 mois doivent aller à la pouponnière, où les ratios éducatrice-enfants sont plus élevés, ce qui entraîne des coûts additionnels de l'ordre de 19\$ par poupon dans un CPE. Si, en septembre, un parent inscrivait son enfant de 16 mois, par exemple, à la pouponnière, il franchissait le seuil des 18 mois deux mois plus tard. Mais il restait à la pouponnière jusqu'au mois de septembre suivant. Le CPE ou la garderie devait assumer un manque à gagner quand les 23 mois de l'enfant sonnaient. Pour éviter les pertes financières, CPE et garderies refusaient bien souvent d'accueillir les poupons âgés de 15 à 17 mois, une pratique qu'on a réussi à corriger mais qui risque maintenant de revenir.

Le ministère a décidé qu'en 2018, le nombre d'enfants de 18 à 29 mois à la pouponnière devra baisser: près de la moitié d'entre eux devront être transférés en cours d'année, sans attendre la composition des groupes en septembre. À défaut de quoi les subventions seront réduites.

La valeur de ces subventions majorées pour les enfants de plus de 18 mois à la pouponnière s'élève à 17,5 millions, selon le rapport de 2012, sur un budget total de 2,5 milliards pour les services de garde subventionnés.

À l'Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCPPE) et l'Association des garderies privées du Québec (AGPQ), on n'arrive pas à comprendre la décision du ministère.

Intégrer dans des groupes ordinaires des enfants issus de la pouponnière en cours d'année — tous les mois, si on suit la logique bancale du ministère — signifie qu'il faut déplacer des enfants dans chacun des autres groupes pour accueillir les nouveaux. C'est l'effet domino.

Au ministère, on avance que les enfants à la pouponnière qui ont dépassé l'âge de s'y retrouver n'ont pas accès à un programme éducatif et à du matériel qui leur sont adaptés. L'argument ne tient pas: les éducatrices s'adaptent aux enfants à mesure que ceux-ci vieillissent. Qu'ils vieillissent ensemble, peut-on ajouter. Le ministère ne dispose d'ailleurs d'aucune donnée qui montrerait qu'il y a un problème.

Il semble que des fonctionnaires, du haut de leur tour d'ivoire, croient pouvoir faire mieux que les CPE sur le terrain. À moins qu'il ne s'agisse d'une bête compression budgétaire. Dans les deux cas, le nouveau ministre de la Famille, Luc Fortin, qui a su démontrer dans le passé qu'il avait du jugement, doit tuer dans l'œuf cette ineptie bureaucratique.

SALVADORIENS

Pure méchanceté

Donald Trump n'a pas encore construit son mur, mais il continue, conformément aux vociférations anti-immigrantes qui l'ont porté au pouvoir, de durcir la politique migratoire américaine. En cela comme en tout le reste, le cirque qu'est sa présidence ne l'empêche pas de poursuivre avec détermination son travail de sape.

Vient à nouveau en témoignage la décision annoncée lundi par le département de la Sécurité intérieure de mettre fin au « statut de protection temporaire » (TPS, en anglais) qui mettait à l'abri de procédures d'expulsion 200 000 Salvadoriens vivant aux États-Unis. C'est ce même programme qui a été abrogé pour près de 60 000 Haïtiens et, plus récemment, pour quelque 2500 Nicaraguayens.

Adopté sous le président George Bush en 1990 et renouvelé à intervalles réguliers, le TPS couvre une dizaine de pays, y compris musulmans comme le Yémen et la Syrie, mais a surtout été conçu à l'intention des réfugiés de l'Amérique centrale, empêchés de rentrer dans leur pays pour cause de conflits armés ou de catastrophes naturelles.

Il est manifeste que, pour des raisons électorales, M. Trump veut en finir avec ce programme qui bénéficie à plusieurs centaines de milliers de personnes, dont la majorité sont installées aux États-Unis depuis dix ou vingt ans, ont fondé des familles, paient leurs impôts et travaillent en toute légalité. Les 50 000 Honduriens qui tirent parti du TPS sont dans le collimateur: Washington se retient pour l'instant de les soustraire au programme, comme le Honduras traverse une crise politique avec la réélection contestée du président Juan Orlando Hernandez.

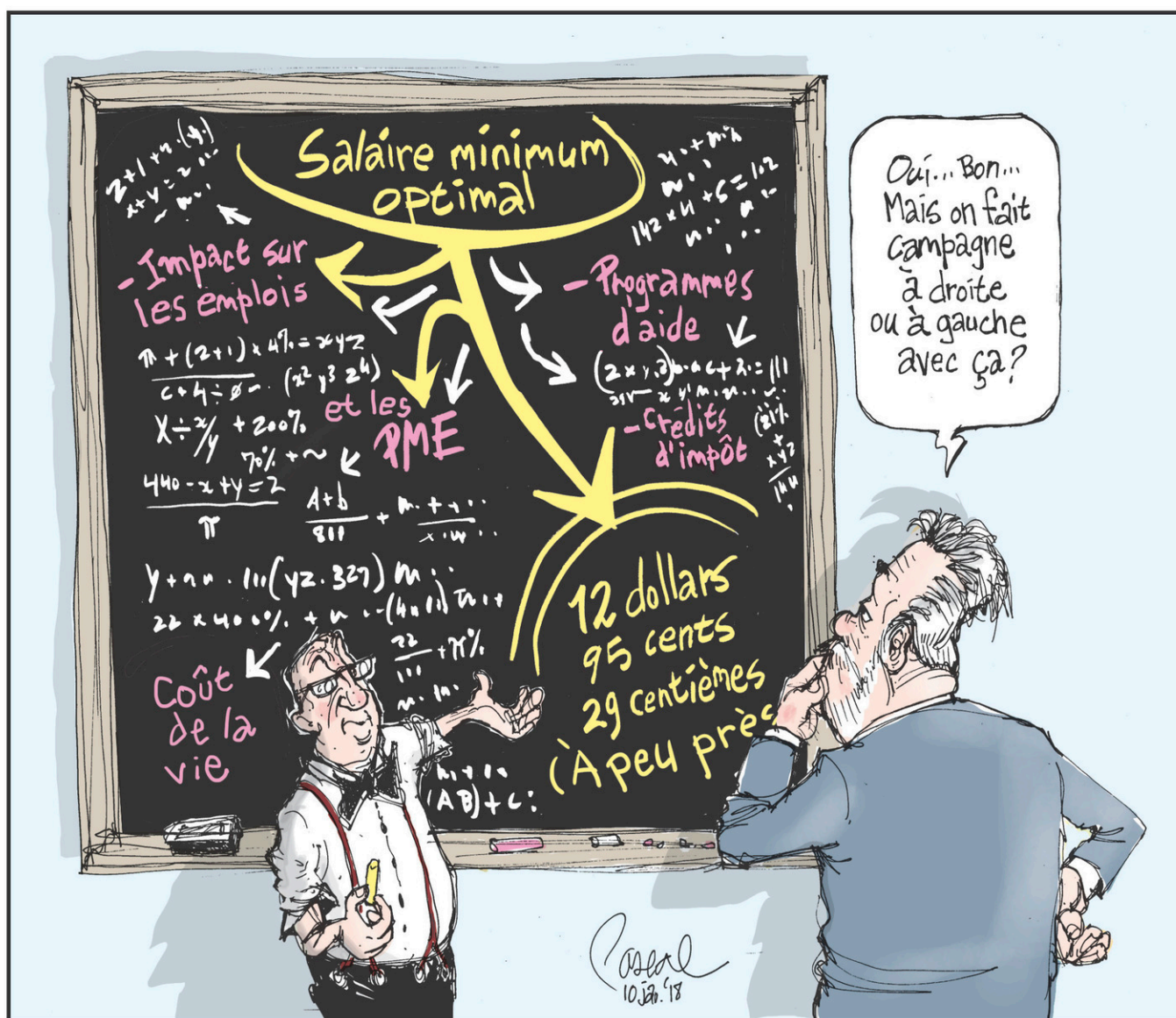
Entendu que M. Trump durcit la politique migratoire américaine sans égard à l'absurdité économique de ses décisions. Ces migrants sont utiles à l'économie nationale; leur tort est de ne pas être blancs. S'il est clair, au demeurant, que tous ces gens font une contribution majeure au marché de l'emploi dans l'industrie des services et de la construction, il vaut d'être souligné que les entreprises qui poussent les hauts cris se trouvent au fond à défendre un accès à une main-d'œuvre bon marché.

Absurde, cette décision l'est sur le plan humain. Absurde et cruelle. Le Salvador est un petit pays pauvre qui n'a pas encore vraiment guéri de sa guerre civile. Un pays considéré comme l'un des plus violents au monde, touché à l'heure actuelle par une sécheresse. Face à cette réalité, le gouvernement Trump refuse d'entendre que le programme « temporaire » a fini par imposer une obligation d'accueil permanent. Il n'y a pas plus cynique. Mais c'est dire aussi à quel point le système d'immigration américain est devenu dysfonctionnel, faute d'une réforme passant par une procédure d'accès des illégaux à la citoyenneté.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BRIAN MYLES
 Rédactrice en chef LUCE JULIEN
 Vice-présidente du développement CHRISTIANNE BENJAMIN
 Vice-président des ventes publicitaires MARK DROUIN
 Directeur des finances STÉPHANE ROGER
 Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
 Directeur de l'information numérique FLORENT DAUDENS
 Adjoint PAUL CAUCHON, VALÉRIE DUHAIME, LOUIS GAGNÉ, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
 Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



L E T T R E S

À l'heure des résolutions

À l'heure des résolutions, en janvier, est-il permis de ne souhaiter qu'une seule chose? Souhaiter que ce qui va bien aille de mieux en mieux? S'il est dit que le mieux est l'ennemi du bien, ce qui va bien, justement, c'est qu'on peut croire de façon complètement naïve de parvenir, jour après jour, à changer le monde, à changer la vie. Le secret, c'est la constance. Voire une certaine discipline oh toute légère qui consiste premièrement à s'informer, à vouloir apprendre et enfin, à chercher à se cultiver. Ce qui, dans mon cas, consiste d'abord à lire trois journaux quotidiens par jour parce que le débat des idées est perpétuel: progressons-nous ou régressons-nous? Ces femmes et ces hommes de toutes provenances qui meublent l'actualité sont sans aucun doute animés de convictions. Donc, à nous tous, individuellement ou collectivement, de choisir et de mesurer les convictions qui nous sièent.

Je crois pour ma part que je vais demeurer pour le reste de mon existence attaché à vouloir exprimer ce que la vie a de merveilleux, de même que souhaiter plus de justice autour de moi et dans le monde.

Mais avant tout, il m'est primordial de dire à autrui de donner infiniment de valeur à sa vie. Il m'arrive de ressentir, je le confesse, cette profondeur de l'expérience humaine qui, hélas, me semble absente parfois autour de moi. Et c'est cette profondeur qui, en un mot, m'inspire jour après jour à vouloir être meilleur.

Réjean Martin
 Trois-Rivières, le 9 janvier 2017

Difficile accès au CHUM

Madame Valérie Plante, en plus d'être la responsable de l'administration de Montréal, vous êtes à ce titre également responsable de l'arrondissement du centre-ville. De votre bureau, vous avez une vue imprenable sur le Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM). Je vous suggère de jeter un œil sur l'intersection Sanguinet et Viger. Vous y verrez un spectacle désolant.

Au sortir du métro Place-d'Armes, nous devons marcher dans au moins dix centimètres de gadoue (communément appelée « sloche ») et quelques centimètres d'eau qui n'ont pas trouvé de canalisation pour évacuer le passage vers le CHUM. À l'inter-

section, impossible de traverser la rue Viger, où deux fois plus de gadoue et d'eau forcent les patients du CHUM à mouiller leurs bottes plus haut que la cheville, sans compter les risques de chutes importants. Une fois rendus sur le trottoir de la rue Sanguinet, des dizaines de personnes, souvent âgées ou ayant des problèmes de motricité, peinent à avancer dans la « sloche ». J'ai moi-même ce matin aidé une personne qui poussait avec grande difficulté son déambulateur. D'autres patients du CHUM assis dans leur fauteuil attendaient dans le froid ou un taxi ou un chauffeur qui faisait la queue depuis la rue Viger pour venir les chercher. Souvent affaiblis par la maladie ou les traitements reçus, ces femmes et ces hommes n'avaient personne à qui s'adresser pour se faire aider.

Je constate cet état de fait depuis quelques jours. Puis-je simplement vous demander d'intervenir, de faire quelque chose afin que l'obligation d'aller se faire soigner ou de recevoir des traitements au CHUM se fasse dans des conditions normales pour des piétons qui n'ont d'autre choix que de s'y rendre par les transports en commun et à pied?

Gilles Gougeon
 Montréal, le 9 janvier 2018

LIBRE OPINION

Un vœu de santé pour 2018

DOCTEUR GILLES JULIEN

Pédiatre social

La santé est un bien précieux qu'on se souhaite le plus longtemps possible. La santé, c'est aussi un droit fondamental qui doit être accessible à tous, en tout temps. La santé n'est pas seulement l'absence de maladie, mais surtout un état de bien-être et de bonheur durable. Tous y aspirent, sans exception.

La santé est d'abord une responsabilité personnelle, même si elle est aussi sociale pour ceux qui vivent « en société ». L'individu doit jouer un rôle de premier plan dans le développement et le maintien de sa santé. Il doit être bien informé et posséder les outils nécessaires pour agir en conséquence.

La société, elle, doit mettre en place un ensemble de structures et rendre accessibles des moyens utiles pour soutenir l'individu afin qu'il sauvegarde sa santé. Le rôle de l'État est donc fondamental mais « partagé », dans une perspective d'équité et de justice sociale.

Dans l'état actuel des choses, le système de santé et de services sociaux du Québec est en sérieuse crise et on ne voit pas d'améliorations en vue. Pourtant, des pays comme le Royaume-Uni, l'Australie et les Pays-Bas y arrivent. Comme pour oublier le problème, on n'en finit plus d'accuser les médecins d'être responsables de tous les maux qui affligent ce gros système et on semble se refuser à réfléchir aux véritables raisons de cet échec. Il est facile et réducteur d'accuser les médecins, bien payés

certes, mais également victimes plus ou moins consentantes.

L'État-providence au trop plein pouvoir, les coûts faramineux incontrôlables, la bureaucratie monstrueuse, les coûts exorbitants des médicaments, leur surconsommation, l'absence de mesures préventives, l'environnement toxique en sont des exemples clairs et j'en passe.

On ne parle pas de ces vrais enjeux qui minent notre système de santé.

Dans l'état actuel des choses, il y a les « gens privilégiés » et les « autres ». Pour les uns, le coût n'a pas d'importance. Ils ont leur médecine à deux vitesses pour être soignés vite et bien. Ils ont accès à toute l'information nécessaire pour prendre en charge leur santé même s'ils ne s'en préoccupent pas toujours beaucoup. Pour contrer les stress toxiques, ils peuvent profiter de vacances prolongées loin de l'hiver et des temps sombres. Ils peuvent aussi se rabattre sur des biens et des aliments luxueux pour se conforter dans les moments plus difficiles. Et j'en passe...

Pour les autres, il leur faut attendre des lunes pour dénicher un médecin consentant à leur parler 10 minutes. Ils peuvent d'ailleurs rarement lui poser des questions et surtout pas se faire rassurer, même s'ils souffrent d'un cancer ou d'une maladie complexe. On leur prescrit beaucoup de médicaments pour les calmer ou pour leur rendre la vie plus acceptable. Ils ne peuvent que rarement sortir de leur quartier appauvri pour se changer les idées et les vacances, ils ne connaissent pas. Sans soutien et sans répit, les moyens leur manquent

pour assurer leur santé et leur bien-être. L'équité n'est certes pas au rendez-vous en santé au Québec.

Je suis médecin, et il se trouve que j'ai des amis privilégiés et des amis qui le sont beaucoup moins. Je suis donc à la fois mal placé et bien placé pour émettre une opinion personnelle. Ce qui est clair, c'est que je crois encore en une certaine équité et en une justice sociale dans le domaine de la santé, et c'est mon souhait en ce début d'année 2018.

Loin de moi l'idée d'enlever des privilèges à ceux qui en ont déjà. Ce serait subversif et pas très amical de ma part. J'estime trop mes amis pour me lancer dans cette aventure. Par contre, je sais pertinemment que plusieurs d'entre eux veulent changer réellement la donne et qu'ils pourraient « contaminer » plusieurs de leurs amis pour en faire des vraies choses en santé afin de rendre les soins plus équitables.

On peut penser que nos amis privilégiés s'impliquent dans un changement majeur en tant que société civile, en santé et aussi en éducation (des précédents existent ailleurs dans le monde), qu'ils fassent entendre leurs voix pour le bien public comme lobbyistes ou comme force commune, qu'ils travaillent à changer notre société en la rendant plus inclusive et même qu'ils contribuent personnellement à se rapprocher des autres de différentes façons pour non seulement influencer la santé de chaque individu, mais aussi celle de la société tout entière.

Ensemble, nous pouvons changer le monde. Voilà mon souhait et mon rêve pour 2018!

IDÉES

À quoi Donald Trump joue-t-il en Iran ?

Le gouvernement américain actuel pousse plusieurs pays davantage vers la Russie et la Chine

TOLGA BILENER

Enseignant-chercheur à l'Université Galatasaray (Istanbul-Turquie)

Comme c'est souvent le cas quand il s'agit d'événements concernant l'Iran, la presse internationale s'est passionnée pour les manifestations qui ont eu lieu un peu partout dans le pays au tournant de l'année 2018. Alors que la communauté internationale se demandait quoi attendre de ce mouvement de contestation et quelle réaction serait la plus adéquate, le président des États-Unis, Donald Trump, s'est invité dans le débat à travers ses tweets enflammés, comme à son habitude. Même s'il s'est dit solidaire des manifestants, son appui — apparent — à la contestation en Iran n'a fait probablement que creuser la tombe de ce mouvement.

On peut certainement dire que Trump reste simplement fidèle à lui-même et que ses gestes ne sont pas forcément réfléchis; mais peut-être qu'un autre facteur, plus sournois cette fois-ci, est également en jeu: et si le gouvernement américain jugeait opportun, pour ses intérêts à court terme, de pousser l'Iran vers davantage d'isolement, alors que le président de la République islamique, le réformateur Hassan Rohani, avait justement promis l'ouverture lors de sa campagne électorale au printemps 2017?

En effet, le régime iranien subit actuellement les plus fortes protestations qu'ait connues le pays depuis 2009. Un phénomène de colère qui s'exprime à travers tout le pays, et notamment dans la province. Sans leader apparent, ni mot d'ordre clair, les rassemblements se sont propagés dans tout le pays, même si on constate déjà un essoufflement du mouvement. Bien que réprimée dans le sang, la contestation se poursuivra probablement quand même, tant ses raisons profondes, telle la situation économique difficile due aux sanctions, à la corruption et au chômage, continuent de hanter le pays. A cette contestation portée par les couches populaires se greffent aussi les luttes intestines au sommet de l'État, notamment entre les conservateurs, dont le « guide suprême » Ali Khamenei est l'incarnation, et les réformateurs, rassemblés autour du président Rohani.

Soutien à l'Arabie saoudite

Le rôle croissant de l'Iran sur la scène moyen-orientale fait que, si le régime iranien vacillait, cela aurait des conséquences majeures. Il suffit de penser à cette guerre froide régionale que se livrent l'Iran et l'Arabie saoudite. Cette dernière profite du soutien inébranlable du président Trump, qui avait consacré son tout premier déplacement à l'étranger au royaume wahhabite, du jamais vu pour un président américain.

C'est aussi Donald Trump qui a promis de détricoter l'accord nucléaire conclu en juillet 2015 entre l'Iran et les Nations unies, un accord porté par le gouvernement précédent de Barack Obama, mais aussi par Hassan Rohani. D'ailleurs, ce dernier a dû défendre cet accord en interne pied à pied contre les conserva-



Un manifestant portant un costume à l'effigie de l'ayatollah Ali Khamenei lors d'un rassemblement en appui aux manifestations contre le pouvoir en Iran, devant la Maison-Blanche, le 6 janvier dernier.

teurs, estimant que l'apaisement des relations entre l'Iran et l'Occident est la seule garantie pour l'assainissement économique du pays. Rohani avait alors créé une forte attente au sein de la population iranienne, par la suite déçue par l'attitude de Trump par rapport à cet accord, et qui a, par ailleurs, mis l'Iran sur la liste des pays dont les citoyens sont interdits d'entrée sur le sol américain. Fidèle à sa ligne qui consiste à défaire tout ce qu'Obama avait accompli, Trump a alors poussé Rohani dans une position très difficile, donnant des arguments à ceux qui, en Iran, souhaitent régler leurs comptes avec celui-ci... Une mauvaise nouvelle pour les Européens aussi, car ceux-ci sont toujours frileux d'investir en Iran, malgré leur forte volonté de pénétrer dans ce marché de 80 millions d'habitants.

Incarnation de la pureté idéologique de la révolution islamique et du discours antioccidental en Iran, Khamenei n'a pas vraiment intérêt à voir son pays s'ouvrir à l'Occident, tout comme ceux qui ont profité, à travers des systèmes de détournement et de contrebande, des sanctions dont souffre la population. Conforté dans sa position par les tweets de Trump, Ali Khamenei n'a d'ailleurs pas hésité à entonner l'antienne bien connue d'ingérence extérieure afin de justifier la répression des

manifestations. Il faut aussi noter que Khamenei, à travers les Gardiens de la révolution qui dépendent directement de lui, est à la tête de la politique d'influence de l'Iran à travers la région, au Liban, en Syrie, en Irak, en passant par le Yémen et le Golfe. Alors, quand certains manifestants ont exprimé leur refus de cette politique régionale ambitieuse, disant que les ressources du pays sont ainsi gaspillées à l'étranger au détriment de leurs propres besoins économiques, Khamenei est directement dans la ligne de mire.

Donald Trump étant ce qu'il est, son appui ostentatoire aux manifestations en Iran n'a fait qu'alimenter la spirale de la méfiance entre les États-Unis et ce pays, en réduisant la marge de manœuvre de Rohani. Non seulement il n'a aidé en rien la contestation, mais au contraire, il a donné des arguments aux conservateurs, pour qui la moindre opposition est fomentée de l'extérieur, notamment par les États-Unis ou Israël. Par sa décision de suspendre l'aide financière au Pakistan et ses menaces de faire pareil avec les Palestiniens, le gouvernement américain actuel pousse en fait ces pays et peuples davantage vers la Russie et la Chine, deux grandes puissances extraoccidentales qui sont de plus en plus influentes au Moyen-Orient. On se demande si ce n'est pas exprès.

Blade Runner devra passer son tour

FRANCINE PELLETIER



Hollywood n'a jamais brillé par son avant-gardisme, mais le royaume du décollé plongeant a brillamment relevé le défi, dimanche dernier, lors de la cérémonie des Golden Globes. Se transformant en porte-étendard de la révolte des femmes au sein de l'industrie du cinéma et de la télévision, l'événement a confirmé le « glissement tectonique dans les structures de pouvoir de notre industrie », comme l'affirmait la comédienne émérite Frances McDormand. Plus tard, la reine de la soirée, Oprah Winfrey, en rajoutait: « Je veux que toutes les jeunes filles sachent qu'un nouveau jour point à l'horizon! »

Mais la soirée a fait plus que céder la parole à des femmes en verve. Les 90 représentants du Hollywood Foreign Press, à l'origine de ces prix, ont également salué des œuvres explorant, pour une fois, l'univers féminin. Les « grands gagnants » de la soirée, *Big Little Lies*, *Three Billboards Outside Ebbing, Missouri* et *The Handmaid's Tale*, racontent tous des histoires de femmes abusées qui tentent de s'en sortir. Citant Margaret Atwood, la comédienne Elizabeth Moss, récompensée pour son rôle dans la télé-série signée par l'auteure canadienne, l'a dit mieux que quiconque: « Nous ne vivons plus en marge de l'histoire, nous ne sommes plus des entre-les-lignes; nous sommes l'histoire du jour et nous écrivons l'histoire nous-mêmes. »

Alors ne nous demandons plus pourquoi *Blade Runner 2049* de Denis Villeneuve est resté sur la touche. Le film a été entièrement boudé par les Golden Globes et pourrait l'être également aux Oscars, sauf dans des catégories secondaires (effets spéciaux, direction photo). À juste titre, je dois dire. Sans nier le génie de Villeneuve de créer des images impérisables, de parler — à l'instar d'un autre grand artiste québécois, Robert Lepage — en symboles, cette histoire, malgré ses autos volantes et ses hologrammes géants, est davantage tournée vers le passé que le futur. Le film carbure aux vieux stéréotypes et pourrait bien passer à l'histoire comme le film-culte d'un certain imaginaire masculin qui tourne à vide: celui de gros bolides et de grosses catastrophes, de belles filles qui n'ont qu'une envie, vous faire l'amour ou vous arracher la tête, c'est selon, sans oublier l'éternelle conquête de nouveaux horizons.

À travers toutes ces formules usées, on perçoit une thématique plus riche, plus innovante, celle de la destruction de la planète, de l'étiollement de la vie, de la robotisation des rapports humains. On soupçonne que c'est vraiment là que loge Denis Villeneuve, au cœur de cette fable beaucoup plus poétique que futuriste, beaucoup plus triste que réjouissante, mais où l'objectif est malheureusement raté à cause, justement, du véhicule supra macho qu'il doit emprunter pour raconter son histoire. La science-fiction est, trop souvent, une affaire de « gros boutons nucléaires » et de belles pépées intergalactiques, le fantasme adolescent à son meilleur, et *Blade Runner* n° 2, malgré une allure décidément Leonard Cohen, lente, grave et déprimante à souhait (un film « pour s'ouvrir les veines », pourrait-on ironiser), en est irrémédiablement teinté. Pour ne rien dire du héros (Ryan Reynolds), beau brumeux qui parle peu, ressent encore moins (c'est un semi-robot, après tout), joue comme ses pieds et par rapport auquel on demeure parfaitement indifférent.

Comment se surprendre alors que les jeunes, par manque d'action, et les femmes, par manque d'identification, aient boudé le film? Le contraste ne pourrait pas être plus frappant, en fait, entre ces combats hyper technos de l'espace, *girlies* à l'appui, et la dure réalité de combien de femmes encore aujourd'hui. Qu'il s'agisse de la violence conjugale dans *Big Little Lies*, de l'embrigadement du corps des femmes dans *The Handmaid's Tale* ou de la colère d'une mère après le viol et la mort de sa fille dans *Three Billboards*, on tombe ici tête première sur le plancher des vaches, dans des sujets qu'on croyait connaître mais qui, faute de femmes réalisatrices et scénaristes, ont encore trop peu été racontés à l'écran.

À noter que la fabuleuse fantaisie signée Guillermo del Toro (*La forme de l'eau*) — primée pour sa réalisation dans une catégorie qui ne comptait d'ailleurs que des hommes — est un testament également au désir d'une femme éprouvée par la vie d'échapper à son lot.

Aux Golden Globes, le changement de paradigme en faveur des préoccupations des femmes était à trancher au couteau. Cette révolution culturelle connaîtra-t-elle, maintenant, une suite?

On peut toujours prier.

Les Golden Globes seraient-ils un avant-goût d'une révolution culturelle en devenir ?

Sale temps pour les démocraties

MARC SIMARD

Historien et juriste Québec

L'année 2018 n'augure rien de bon pour les régimes démocratiques et pour l'idée même de représentation politique: les États-Unis sont gouvernés par une star médiatique qui a parasité leur système politique et s'emploie à le discréditer; les démocraties européennes sont menacées par l'extrême droite ou par les tensions centrifuges; les dictatures fleurissent tandis que les pays qui émergent sont dirigés par des régimes autoritaires; et, plus globalement, les électeurs font de moins en moins confiance aux élites traditionnelles pour les représenter.

Ce que nous vivons actuellement est une crise de la représentation politique, plusieurs citoyens ayant cessé de croire que les élites qui gouvernent les régimes démocratiques les représentent vraiment et ont à cœur la véritable défense de leurs intérêts.

Cette crise procède de plusieurs facteurs: la création d'Internet et des réseaux sociaux, qui a libéré un certain discours rageur et même haineux, et permis la multiplication des fake news; la critique incessante des médias, traditionnels ou autres et partisans ou non, à l'endroit de la classe politique, globalement présentée comme jousseuse, incompétente et corrompue; le martèlement incessant par la gauche du discours

contre les inégalités sociales et par la droite de celui contre l'État interventionniste; et un certain désenchantement envers les régimes démocratiques, qui, après des promesses de lendemains qui chantent à la suite de l'écroulement du bloc soviétique vers 1990, n'ont pas visiblement réduit les inégalités et réglé les problèmes de fonctionnement de l'État.

La question de la représentation politique ne date pas d'hier. Les partisans de la démocratie directe, souvent influencés par les écrits de Jean-Jacques Rousseau, ne croient pas que des élus puissent représenter le peuple et prônent une démocratie directe assortie de divers mécanismes de rotation des responsabilités, comme dans l'Athènes antique. Mais outre le fait que cette dernière ne concernait que les mâles nés de père et de mère athéniens (moins de 10% de la population), les tentatives pour mettre en place des démocraties participatives ont toutes lamentablement échoué. La gauche marxiste a cru pouvoir contourner ce problème en faisant du Parti l'avant-garde éclairée du peuple, qui gouvernerait dans son intérêt et en son nom. Les innombrables victimes des régimes concentrationnaires auxquels cette vision politique a donné naissance pourraient témoigner de son ineptie.

Graves dangers

Concrètement, cela signifie que la plupart des régimes démocratiques sont actuellement menacés et risquent d'être écartés ou détour-

nés. Cette menace prend trois formes: d'abord, l'utopie rousseauiste de la démocratie directe, ou léniniste de la symbiose entre le peuple et une avant-garde éclairée, qui séduit toujours mais qui débouche fatalement sur la dictature d'un groupe ou d'un parti; en second lieu, la prise du pouvoir, à la suite de graves tensions politiques et possiblement même d'une guerre civile, par un mouvement qui vise à rétablir l'ordre par la mise en place d'un pouvoir autoritaire, personnel ou oligarchique, un péril toujours présent; et enfin, le populisme, un individu qui s'adresse au peuple par-dessus les élites traditionnelles, réussissant à convaincre les électeurs de l'élire, ce qui peut mener à des dérives néfastes. Ces trois potentialités, dont existent des exemples actuels ou historiques, comportent de graves dangers pour nos droits et libertés.

La démocratie représentative, la seule qui ait fonctionné jusqu'ici malgré ses vicissitudes, repose sur la capacité des élites qui gouvernent à convaincre les citoyens que le régime fonctionne en leur faveur et que les élus les représentent véritablement. Cette capacité gîte dangereusement. Il faut impérativement la rétablir pour redonner de la vigueur à l'idée même de démocratie et préserver les droits acquis par les citoyens au moyen de luttes séculaires remontant au Moyen Âge. Tous, des citoyens aux élus, en passant par la gent médiatique, doivent aujourd'hui se regarder dans le miroir et se demander ce qu'ils peuvent faire pour rétablir la confiance générale dans nos institutions. Demain, ce pourrait être trop tard.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION: Véronique Chagnon (chef de division), Robert Dutrisac (éditorialiste), Michel Garneau et Pascal Élie (caricaturistes), Jacques Nadeau (photographe), Olivier Zuida (rechercheur photos); information générale: Isabelle Paré (chef de division et reporter), Stéphanie Baillargeon (généraliste), Gérard Dallaire (pupitre), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Jean Dion (sports), Marco Fortier (éducation), Lisa-Marie Gervais (diversité), Pauline Gravel (sciences), Jessica Nadeau (éducation), Alexandre Shields (environnement); information politique: Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Marco Bélar-Cirino et Marie-Michèle Sioui (correspondants parlementaires à Québec); Dave Nadeau (affaires municipales, Montréal); Isabelle Porter (affaires municipales, Québec); information culturelle: Guillaume Bourgault-Côté (politiques culturelles), Julie Carpentier (pupitre), Fabien Deglise (livres), Catherine Lalonde (arts vivants), Philippe Papineau (médias); information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins et Éric Desrosiers (reporters), Benoît Munger (pupitre); information internationale: Guy Taillefer (chef de division et éditorialiste); section art de vivre: Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs); cahiers spéciaux: Aude Marie Marcoux (responsable); équipe numérique: Laurence Clavel, Guillaume St-Hilaire et Geneviève Tremblay (pupitres); correction: Andréanne Bédard, Christine Dumazet et Michèle Malenfant (correctrices); soutien à la rédaction: Amélie Gaudreau (coordonnatrice à la rédaction), Jean-Philippe Proulx (commis); DOCUMENTATION: Manon Derome (Montréal), Denise Ledoux (Ottawa); PUBLI-CITÉ: Charlyne Bachraty (adjointe au vice-président), Marlène Côté, Evelyn De Varennes, Amel Elimam, Claire Paquet, Chantal Rainville et Nadia Schab (directrices de comptes), Alain Tréhou (directeur créativité média), Amélie Maltais (commis aux arts légers), Alessandra Tantalò et Laurence Hémond (coordonnatrices publicitaires); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE: Catherine Gentilcore (coordonnatrice marketing, communications et relations publiques), Sébastien Beaupré (coordonnateur service à la clientèle), Manon Blanchette, Caroline Filion, Nathalie Filion, Isabelle Sanchez (préposées au service à la clientèle); ADMINISTRATION: Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Mélisande Simard (adjointe administrative et responsable des ressources humaines), Florentina Draghici (technicienne comptable), Véronique Pagé (responsable du crédit).

ACTUALITÉS

Salaires et avantages
des recteurs en 2015-2016

Universités à charte	
Université Concordia	444 857\$
Université de Montréal	422 293\$
Université McGill	418 333\$
Université Laval	328 414\$
Université de Sherbrooke	301 546\$
Université Bishop's	297 558\$
HEC	286 921\$
Polytechnique	263 671\$
Réseau de l'Université du Québec	
INRS	198 332\$
UQAM	197 374\$
UQAC	191 320\$
ETS	187 512\$
TELUQ	186 134\$
UQTR	183 145\$
UQO	176 782\$
UQAR	176 772\$
ENAP	166 779\$
UQAT	165 635\$

Source : ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec, étude des crédits 2017-2018

RECTEURS

SUITE DE LA PAGE 1

rappelle la présidente du conseil d'administration de l'UQAM. Le gouvernement fixe par décret les conditions de travail des recteurs du réseau. Ce salaire correspond à la rémunération d'un sous-ministre adjoint.

Résultat : la rémunération des dirigeants du réseau de l'UQ oscillait entre 165 000\$ et 198 000\$ en 2015-2016, indiquent les données du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Le salaire du recteur de l'UQAM — troisième université en importance pour le nombre d'étudiants — était de 197 374\$.

Les universités à charte, qui ont toute la latitude pour déterminer la rémunération de leurs dirigeants, évoluent dans un autre monde. Le recteur le mieux payé du Québec, Alan Shepard, de l'Université Concordia, a ainsi encaissé 444 857\$ en 2015-2016. C'est plus de deux fois et demie le salaire de la rectrice de l'UQAM, Magda Fusaro, entrée en fonction cette semaine.

Même le recteur de la toute petite Université Bishop's de Lennoxville — effectif de 2744 étudiants — gagne 100 000\$ de plus que sa vis-à-vis de l'UQAM. À la prestigieuse Université McGill, David H. Eidelman, vice-principal et doyen de la Faculté de médecine, est le cadre universitaire le mieux payé au Québec avec une rémunération globale de

451 112\$ — plus que sa patronne, Suzanne Fortier, qui gagne 418 000\$.

«Un mépris général»

Cette «iniquité flagrante» dans le traitement des hauts dirigeants d'université est «le symptôme d'un mal beaucoup plus profond», estime Lise Bissonnette. «C'est le mépris général, et ça vaut presque pour l'ensemble de l'Assemblée nationale, je dirais, à l'égard des universités du réseau de l'Université du Québec. Et ça là, c'est clair, c'est net. Après cinq ans de présidence du conseil de l'UQAM, ça m'a frappé constamment, ça comprend tous les partis. Ce réseau-là, qui est un réseau extraordinaire, souffre vraiment d'une sorte de... je cherche un autre mot que «mépris» et je ne trouve pas.»

Autre symptôme de ce «mépris», estime la présidente de l'UQAM : le réseau de l'Université du Québec a obtenu des «grenailles» en vertu du Fonds d'investissement stratégique pour les établissements postsecondaires, créé par Ottawa et relayé au Québec par le gouvernement Couillard. L'Université de Montréal a obtenu la part du lion, avec dix projets d'une valeur totale de près d'un demi-milliard de dollars.

La ministre Hélène David s'était engagée à déposer un projet de loi l'automne dernier pour faire le ménage dans la rémunération des recteurs. Elle ne l'a pas fait. Pourquoi? Prévoit-elle d'agir au cours de la prochaine session parlementaire? «Le travail se poursuit actuellement, la ministre sera en mesure de faire connaître ses intentions dans les prochaines semaines», indique son cabinet.

En privé, des membres influents du milieu universitaire se demandent si la ministre David cherche à ménager l'Université de Montréal, où elle a été professeure et vice-rectrice avant de se lancer en politique en 2014. Le recteur de l'UdeM, Guy Breton, gagne plus de 422 000\$. Le vice-recteur le mieux payé de l'UdeM gagne 258 000\$. Le doyen de faculté le mieux rémunéré touche même un salaire de 344 000\$ — nettement plus que la grande patronne de l'UQAM.

Dans l'entourage d'Hélène David, on affirme que la ministre se sent totalement libre d'arbitrer ce dossier. M^{me} David a refusé nos demandes d'entrevue.

Des sources estiment que la ministre mise notamment sur l'autodiscipline des universités, qui ont réduit les avantages financiers des recteurs. L'Université Laval a ainsi réduit l'indemnité de départ de sa nouvelle rectrice, Sophie D'Amours, qui aura droit à une année de salaire à la fin de son mandat. Son prédécesseur, Denis Brière, avait droit à une rémunération six années après son départ.

Les salaires des recteurs soulèvent à coup sûr la controverse, mais ils sont plus modestes au Québec que partout ailleurs en Amérique du Nord. La rectrice la mieux payée au Canada, Indira Samarasekera, de l'Université de l'Alberta, gagne 591 000\$, selon une compilation de l'Association canadienne des professeurs et professeurs d'université. Les dix-sept dirigeants d'université les mieux payés au pays gagnent plus de 400 000\$, selon le document.

Le Devoir

CORÉES

SUITE DE LA PAGE 1

à Sydney en 2000, à Athènes en 2004 et à Turin en 2006.

Sur le front politique, les États voisins ont accepté «d'abaisser la tension militaire actuelle et de tenir des discussions militaires sur la question». Séoul et Pyongyang ont également décidé de rétablir une liaison téléphonique militaire qui avait été coupée en février 2016 afin d'améliorer la communication entre les armées de ces deux pays toujours techniquement en guerre.

La Corée du Nord a cependant refusé d'aborder le sujet de la dénucléarisation de la péninsule coréenne, comme l'a proposé sa voisine.

«On parle à tout le moins d'une porte qui s'ouvre pour un processus diplomatique plus avancé», observe Jean-François Bélanger, un chercheur de l'Université McGill affilié au Centre d'études sur la paix et la sécurité internationale.

«La vraie question ici est la question nucléaire, ajoute-t-il. Il faudra voir ce que le Nord et le Sud vont juger acceptables comme enjeu de négociation et comment les Américains vont réagir.»

Pour la durée des Jeux olympiques, il croit que le rétablissement de la liaison téléphonique militaire permettra d'éviter une escalade des tensions en cas d'événement imprévu.

Le face-à-face impliquant les deux Corées est survenu à la suite des nombreux essais nucléaires nord-coréens qui ont fait craindre le pire pour la sécurité régionale et internationale, en plus de provoquer une guerre de mots entre Kim Jong-un et le président américain, Donald Trump.

Le chef d'État nord-coréen a tendu la main à



Les patineurs nord-coréens Ryom Tae-ok et Kim Ju-sik se sont entraînés à Montréal.

la Corée du Sud lors de son discours du Nouvel An. Il a accepté la tenue d'une réunion bilatérale lors de Séoul et Washington ont annoncé la suspension de leurs exercices militaires conjoints jusqu'à la fin des Jeux paralympiques, le 18 mars.

Diplomatie du ping-pong

Ce n'est pas la première fois que le sport se trouve au cœur des tractations diplomatiques, fait remarquer le professeur Yann Roche, évoquant notamment l'épisode qu'on a surnommé la «diplomatie du ping-pong».

En 1971, en pleine guerre froide, l'équipe américaine de tennis de table a rendu visite à l'équipe chinoise, pavant la voie à un réchauffe-

ment diplomatique entre les États-Unis et la Chine. «C'était une période très, très tendue entre les deux pays. Ce fut l'événement qui a favorisé le dégel des relations», souligne-t-il.

A cet exemple s'ajoutent tous les efforts déployés par différents pays pour utiliser le sport comme vitrine de leur puissance. «Ça a toujours été comme ça, affirme M. Roche. Même à l'époque des Jeux olympiques antiques, les athlètes représentaient leur cité. Il y avait déjà des implications politiques.»

Deux athlètes qualifiés

Sur le plan sportif, l'entente intervenue entre les deux Corées devrait permettre à une poignée d'athlètes nord-coréens de se mesurer

aux meilleurs de la planète. Pour le moment, seul un couple de patineurs artistique s'est qualifié pour les Jeux, mais le Comité international olympique pourrait offrir des laissez-passer à d'autres athlètes.

Les attentes doivent cependant être modérées : les chances de médailles des patineurs Ryom Tae-ok et Kim Ju-sik — qui se sont entraînés à Montréal en performant sur la musique de Ginette Reno — sont pratiquement nulles, affirme l'analyste de patinage artistique Alain Goldberg.

«S'ils arrivent à entrer dans les qualifiés du programme libre [présenté après le programme court], ce sera un exploit.»

Il faut dire que la Corée du Nord n'est pas reconnue pour ses succès lors des Jeux olympiques d'hiver. Elle a participé aux compétitions hivernales de manière sporadique depuis les années 1960 et n'a remporté que deux médailles : une d'argent en patinage de vitesse longue piste en 1964 et une autre de bronze en patinage de vitesse courte piste en 1992.

Le pays a fait bien mieux lors des Jeux olympiques d'été en décrochant 54 médailles en 10 participations depuis 1972. Ses représentants sont surtout montés sur le podium en haltérophilie (17 médailles) et en lutte (10 médailles).

Pour Alain Goldberg, le simple fait que des athlètes d'un pays comme la Corée du Nord soient parvenus à se qualifier pour les Jeux de Pyeongchang représente un tour de force.

«C'est quand même extraordinaire que le patinage artistique contribue à la trêve olympique, dit-il. Si ça peut apporter la paix, tant mieux. Que les athlètes se battent à coups de lame dans la glace, c'est mieux qu'à coups d'épée.»

Avec l'Agence France-Presse et Associated Press
Le Devoir

SIBÉRIE

SUITE DE LA PAGE 1

Scythians: warriors of ancient Siberia, de près du musée de l'Ermitage, en Russie. L'exposition se termine fin janvier.

Joint par *Le Devoir* à Toronto, le professeur Mazierski regrette de ne pas pouvoir se rendre à Londres pour revoir certains détails des tatouages de la momie à laquelle son corps prête vie. Il a cependant eu l'occasion de voir de près, à l'Ermitage à Saint-Pétersbourg, des portions de cette momie congelée découverte dans les années 1930. Son corps s'est peu à peu révélé, après un travail d'une dizaine d'années. «Svetlana Pankova, la conservatrice de l'anthropologie au musée de l'Ermitage, m'a beaucoup aidé. Ils ont revu chacune des momies ou des fragments que possède le musée sous lumière infrarouge afin de révéler la présence de tatouages.

«On pourrait dire que je suis la version animée de ce corps congelé», explique Dave Mazierski. Au temps où la momie a été découverte, en 1929, on ne maîtrisait pas la technologie pour la conserver telle qu'elle était. «D'autant plus que la sépulture d'où elle provenait avait déjà été pillée, probablement par des chercheurs de bijoux et d'or. On a donc dû découper la peau devenue cuir pour la sauver de l'eau qui l'avait jusque-là préservée grâce au froid.» Dix chevaux, des étalons alezans, étaient conservés intacts dans ce tombeau. Ils furent montrés à l'Exposition universelle de Paris en 1937.

On a trouvé depuis d'autres momies scythes congelées. Ces corps étaient ensevelis sous des kourganes, immenses monticules de terre qui surgissent en chaîne de la plaine et dont certaines peuvent avoir jusqu'à 300 mètres de dia-

mètre. Le réchauffement planétaire met désormais en péril la préservation des tombeaux de ces tumulus, explique Dave Mazierski. «Ce qui était gelé depuis des milliers d'années risque soudain de pourrir avant même qu'on ait le temps de le trouver.»

L'ensemble des peuples nomades que forment les Scythes nous est peu connu en dehors de ces découvertes archéologiques, sinon grâce à des écrits grecs et romains. Dans la longue bande de terre qui unit géographiquement l'Asie et l'Europe, les Scythes représentent un des sommets de la culture de ce vaste territoire, comme le montre l'exposition du British Museum.

Originaires d'Asie centrale, ces peuples indo-européens vivaient en nomades, au moins à partir de 600 avant Jésus-Christ. Ils parcouraient une vaste zone qui s'étend de l'Ukraine jusqu'à la Sibérie que nous connaissons aujourd'hui, en passant par la Russie et le Kazakhstan. Leur art animalier, leurs bijoux, la splendeur de l'or qu'ils travaillaient soigneusement, leurs ornements de toutes sortes, dont de nombreuses scènes de combats d'animaux, ont été redécouverts au cours des derniers siècles et font désormais partie des trésors de l'humanité.

De nouvelles momies scythes ont été découvertes dans les années 1990, dont celle de la princesse d'Utok, une des découvertes archéologiques les plus intéressantes de la fin du XX^e siècle. Cette princesse dite de glace reposait dans un tombeau couvert de représentations de cerfs où se trouvaient notamment les restes de trois chevaux.

Significations

«Presque toutes les momies conservées par le musée de l'Ermitage en Russie montrent, quand on les observe sous la lumière de rayons ultraviolets, des tatouages. On ignore ce qu'ils

pouvaient signifier pour ces gens», explique le professeur Mazierski. Les spécialistes ne s'entendent pas d'ailleurs sur la place du tatouage dans ces sociétés.

Intérêt viscéral

Que signifie cet intérêt viscéral pour la peau d'hommes disparus depuis des milliers d'années chez un professeur habitué à scruter les dimensions anatomiques internes des humains et des animaux? «Après des études en art, j'ai étudié en science pour devenir un spécialiste des représentations médicales, pour les animaux comme pour les humains. C'est comme ça que j'en suis venu par exemple à m'occuper de l'anatomie du chameau, en Israël. C'est le dessin anatomique, à l'ordinateur ou à la main, que j'enseigne désormais à l'Université de Toronto.» On imagine presque Dave Mazierski assis sur un banc à côté de Rembrandt, tout occupé à observer la *Leçon d'anatomie du professeur Tulp*, une des œuvres les plus célèbres du maître. «Il n'y a rien de mieux encore que la dissection pour comprendre comment les tissus du corps sont structurés.» Un de ses cours de dessin médical se déroule donc devant des cadavres.

Mais comprendre en détail la structure physique aujourd'hui aide-t-il à concevoir ce qu'étaient les vivants d'hier? Le corps vivant de Dave Mazierski est-il pour ainsi dire devenu une dissection vivante qui s'ouvre sur le passé?

«Je peux dire que j'ai toujours voulu un peu me distinguer. Je n'ai jamais réfléchi à ces questions, sinon en fonction de l'intérêt que j'éprouve pour la beauté de ces tatouages anciens. D'ailleurs, je ne suis pas le seul à les avoir reproduits sur mon corps. J'ai appris qu'un anthropologue du Danemark avait fait la même chose que moi.» Mais que peut si-



Les jambes de Dave Mazierski arborent des tatouages d'animaux.

gnifier le fait de recréer aujourd'hui dans sa chair même les traces laissées il y a des millénaires sur un homme dont on ne sait rien? «Vous pourriez dire que je suis en quelque sorte une réplique dégelée du Scythe gelé. Cela me va.»

Le Devoir

LE DEVOIR

Les bureaux de *Le Devoir* sont situés au 1265, rue Berri, 8^e étage, Montréal (Québec), H2L 4X4 ☎ Berri-UQAM Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30 Renseignements et administration : 514 985-3333



La rédaction

Au téléphone 514 985-3333
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Abonnements (lundi à vendredi, 7h30 à 16h30)

Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par courriel publicite@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3452
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces
et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340
Par courriel petitesannonce@ledevoir.com